

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

André Oleffe et le fédéralisme: du rejet à l'acceptation résignée 1961-1972

Wynants, Paul

Publication date:
2007

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2007, *André Oleffe et le fédéralisme: du rejet à l'acceptation résignée 1961-1972*. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, VOL. 1954, VOL. 1954, 2007 edn, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

ANDRÉ OLEFFE ET LE FÉDÉRALISME : DU REJET À
L'ACCEPTATION RÉSIGNÉE
(1961-1972)

Paul Wynants

CRISP | « *Courrier hebdomadaire du CRISP* »

2007/9 n° 1954 | pages 5 à 52

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2007-9-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Paul Wynants, « André Oleffe et le fédéralisme : du rejet à l'acceptation résignée. (1961-1972) », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2007/9 (n° 1954), p. 5-52.
DOI 10.3917/cris.1954.0005

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

1. UN HOMME AUX MULTIPLES FACETTES

Retracer l'itinéraire d'André Oleffe⁴ en quelques pages relève de la gageure, tant l'homme est complexe⁵ et son activité multiforme. Nous tenterons cependant de pointer quelques traits, avant d'aborder le vif du sujet.

1.1. UN GRAND COMMIS DE L'ÉTAT

Né à Court-Saint-Étienne, le 10 mai 1914, et décédé à Ottignies, le 18 août 1975, André Oleffe est enraciné en Brabant wallon, même si l'essentiel de sa carrière se déroule à Bruxelles. Fils d'un ouvrier typographe devenu imprimeur indépendant, il effectue ses études comme boursier, prêtant régulièrement son concours à l'entreprise paternelle. Issu d'un milieu non pratiquant, il suit les cours de l'enseignement non confessionnel⁶ avant de mener à bien sa formation d'ingénieur commercial à l'Institut Solvay (Université libre de Bruxelles), en 1935. Il adhère au libre examen⁷. Sa réflexion personnelle et sa rencontre avec Simone François, une militante à la JOC qu'il épouse en 1944, le conduisent à la foi chrétienne. Celle-ci est profonde, mais

⁴ Sur A. Oleffe, cf. W. UGEUX, *André Oleffe ou le dialogue en circuit fermé*, Bruxelles, 1973 ; « André Oleffe », in H. GAUS (s. dir.), *Politiek biografisch lexicon. Belgische Ministers en Staatssecretarissen 1960-1980*, Anvers, 1989, pp. 833-838.

⁵ Le quotidien catholique flamand *De Standaard* (19 août 1975) le qualifie de *veelzijdige staatsman*. Jaak Brepoels, auteur marqué à gauche d'une histoire des luttes ouvrières, définit Oleffe comme « le prototype des technocrates et managers issus du mouvement ouvrier, qui se meuvent sur le terrain crucial situé entre pouvoir privé et puissance publique, entre groupes de pression et partis, entre administration et politique ». Cf. J. BREPOELS, *Wat zoudt gij zonder't werkvolk zijn? Anderhalve eeuw arbeidersstrijd in België*, tome 2, 1966-1980, Louvain, 1981, p. 332, n° 62. De son côté, toujours d'un point de vue critique, Georges Debunne, alors secrétaire général de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), déclare, au lendemain du décès de l'intéressé : « Oleffe croyait qu'il était toujours possible de marier les intérêts du capital et du travail dans une sorte de société mixte. » Cf. *Le Peuple*, 19 août 1975.

⁶ Après avoir réalisé ses études primaires dans le réseau communal, il achève ses humanités économiques à l'Athénée royal d'Ixelles, en 1931.

⁷ Différentes éditions de l'*Annuaire de l'Union des ingénieurs commerciaux de l'ULB* en font état. Sur la base d'une interview antérieure, *La Libre Belgique* du 19 août 1975 rapporte à ce propos : « M. Oleffe a été marqué, à l'Université de Bruxelles, par un certain nombre de courants moraux. Il nous a confié qu'il se situait à mi-chemin entre le libre arbitre et le libre examen. »

discrète et exempte de cléricisme : durant toute sa vie, l'Ottintois demeure extrêmement attaché à la liberté de conscience⁸.

Comme diplômé de l'université, le jeune homme cherche sa voie durant plusieurs années⁹. En 1945, il entre à la Commission bancaire¹⁰ où il est successivement directeur (1945-1962), directeur général¹¹ (1962-1973), puis président (1973-1974). Cette activité professionnelle lui permet d'acquérir une expérience financière de très haut niveau.

Soumise à des règles strictes de confidentialité, la carrière d'Oleffe à la Commission bancaire demeure, à ce jour, largement méconnue des historiens¹². Tout au plus l'une ou l'autre monographie permet-elle de lever un coin de voile. Retenons un épisode significatif : il s'agit de la bataille financière à laquelle donne lieu l'offre publique d'acquisition lancée en 1964 sur la Sofina¹³, par le groupe Lambert et ses partenaires étrangers, suivie d'une contre-offensive conduite par la Société Générale et ses alliés belges. Des témoignages en provenance de ce second camp donnent à penser qu'Oleffe aurait influencé le dénouement de la confrontation, en profitant d'erreurs techniques commises par le groupe Lambert, avec le souci de préserver l'ancrage national de la Sofina¹⁴.

Comme président du Comité de concertation de la politique sidérurgique (CCPS)¹⁵, de 1967 à 1974, il contribue au regroupement de la sidérurgie liégeoise autour de Cockerill, contrant ainsi les appétits du concurrent néerlandais Hoogovens. La ligne de conduite qu'il entend promouvoir consiste à unir les forces par bassin. Elle se heurte, toutefois, à la politique du fait accompli pratiquée par certains holdings, en

⁸ Cf. *La Libre Belgique*, 19 août 1975 : « M. Oleffe avouait bien simplement être un curieux catholique. Il croyait en l'amour, non en la liturgie. » Et le quotidien bruxellois d'épingler ce propos, tenu au printemps 1975 : « La religion n'est pas la liturgie. Je ne veux juger personne. Je ne sais pas si quelqu'un qui pratique est croyant ou pas. Ce qui m'intéresse, c'est qu'il aime les gens, qu'il soit généreux de sa personne. »

⁹ Successivement, il est employé chez un gestionnaire de fortunes, puis dans une banque privée (1936-1939), professeur et surveillant à l'Athénée royal d'Ixelles (1939-1940), secrétaire d'administration au Ministère des Finances (1940-1944).

¹⁰ Actuellement dénommé Commission bancaire, financière et des assurances, cet organisme public autonome, créé en 1935, est chargé du contrôle des banques et des émissions de titres et de valeurs, puis aussi des fonds communs de placement et des sociétés lançant des appels publics à l'épargne. Cf. G. GELDERS, « La Commission bancaire : 45 ans d'histoire de la législation financière », *Revue de la Banque*, tome 44, 1980, pp. 51-64 ; R. WITTERWULGHE, « La Commission bancaire : une expérience originale de magistrature économique », in *Actes du colloque sur la magistrature économique*, Bruxelles, 1976, pp. 1.5-1 et s.

¹¹ Il est en charge du contrôle des émissions d'actions et des fonds communs de placement.

¹² Alors que *La Libre Belgique* s'est montrée critique à l'égard des positions socio-économiques adoptées par Oleffe comme président de l'aile francophone du MOC-ACW, elle souligne (19 août 1975) qu'à titre professionnel, l'intéressé a « exercé une tutelle vigilante, mais objective de nos institutions de crédit privées ».

¹³ « L'affaire Sofina », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 269 et 270, 1965.

¹⁴ R. BRION et J.-L. MOREAU, *La Société Générale de Belgique 1822-1997*, Anvers, 1998, p. 435.

¹⁵ Le CCPS est un lieu de concertation entre représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats. Il a en charge la rationalisation du secteur sidérurgique, très éclaté, par la planification et la régulation des programmes d'investissement. Cf. M. INSTALLÉ, « L'industrie sidérurgique en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 660-661 et 662, 1974.

particulier à Charleroi, sous l'impulsion d'Albert Frère¹⁶. C'est pourquoi le CCPS est graduellement mis en veilleuse.

Au titre de conseiller du dirigeant syndical chrétien August Cool, puis de successeur de l'ancien ministre des Finances Franz De Voghel, Oleffe joue un rôle non négligeable au sein du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz¹⁷, dans lequel le mouvement ouvrier jouit d'un poids réel. Il s'oppose à des projets socialistes de nationalisation de l'énergie, pour préserver l'influence des syndicats dans ce secteur stratégique. Devenu le chef de file du comité, au début des années 1970, il lance le plan auquel est donné son nom : il s'agit de concentrer un marché parcellisé et d'accroître le volume des investissements, en vue d'un passage à la production nucléaire¹⁸.

C'est à ce technicien expérimenté¹⁹ que Charles-Ferdinand Nothomb, président du PSC²⁰, propose le portefeuille des Affaires économiques dans le premier gouvernement Tindemans²¹. À ce poste difficile, du 25 avril 1974 jusqu'à son décès, Oleffe doit faire face aux effets du choc pétrolier et de la poussée inflationniste²². Il ne

¹⁶ Ce que confirment les biographes du financier carolorégien. Cf. J.-A. FRALON, *Albert Frère. Le fils du marchand de clous*, Paris, 1997, *passim* ; F. GROFF, *Albert Frère, le pouvoir et la discrétion*, Bruxelles, 1995, *passim*.

¹⁷ Alors de droit privé, cet organisme est créé en 1955, avec extension de son champ d'action au gaz en 1963. Il est chargé de rationaliser la production, le transport et la commercialisation d'énergie, afin d'en contenir les coûts en faveur des consommateurs et de l'industrie. Cf. *Comité de contrôle de l'électricité et du gaz 1955-1985. Trente années d'existence*, Bruxelles, 1985.

¹⁸ W. UGEUX, *André Oleffe ou le dialogue en circuit fermé*, *op. cit.*, pp. 107-111.

¹⁹ Il participe aux travaux des commissions De Voghel, relatifs à la structure et au fonctionnement du marché financier belge, ainsi qu'au règlement du contentieux belgo-congolais dans les matières monétaire et bancaire. Cf. « Les travaux de la Commission De Voghel », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 403, 1968 ; W. PLUYM et O. BOEHME, *De Nationale Bank van België 1939-1971*, tome 3, *Van de golden sixties tot de val van Bretton Woods*, Bruxelles, 2005, pp. 328-332, 334-339 et 386-399. Il siège au Conseil supérieur des finances de 1967 à 1974. Cf. « Institutionele geschiedenis van de Hoge Raad van Financiën. Opdracht, samenstelling en activiteiten », extrait du *Documentatieblad van het Ministerie van Financiën*, sept.-oct. 1996, disponible en ligne sur le site <docufin.fgov.be>, p. 20. Outre ses responsabilités à l'Université catholique de Louvain, dont il sera question par la suite, il exerce d'autres mandats : au Conseil national de la Politique scientifique (membre), à la Société nationale terrienne (directeur), à la Fondation nationale pour le travail (administrateur), à la Commission de contact pour la révision du Pacte scolaire (membre), au Service des investissements de l'enseignement catholique (administrateur), à la clinique Saint-Pierre d'Ottignies (président du conseil d'administration). Au titre de président du MOC francophone, il est cofondateur de l'Institut supérieur de culture ouvrière (ISCO). Il figurera parmi les promoteurs de la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES), créée en partenariat avec l'UCL. Sur ces deux dernières réalisations, cf. M.-T. COENEN, « L'éducation et la formation des travailleurs adultes : un enjeu permanent », in *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de luttes*, Bruxelles, 1996, pp. 139-155.

²⁰ L'intéressé a été, apparemment, fort marqué par la figure d'Oleffe. Cf. C.-F. NOTHOMB, *La vérité est bonne*, Bruxelles, 1987, pp. 140-143, 165 et 190 ; *idem*, « La première décennie du Parti social chrétien autonome », *Res Publica*, tome 30, 1988, pp. 467-479.

²¹ « Le gouvernement Tindemans (1974-1977) : évolution de sa composition et de son assise parlementaire », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 754, 1977.

²² C'est lui qui négocie, puis dénonce le contrat-programme avec le secteur pétrolier, qu'il tente de soumettre à un contrôle similaire à celui qu'il a pratiqué dans les secteurs de la sidérurgie, de l'électricité et du gaz. Cf. F. BISMANS et P. VERJANS, « Années faciles et difficiles », in W. DEWACHTER *et al.* (s.dir), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social chrétien*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 103 ; R. VANDEPUTTE, *L'histoire économique de la Belgique 1944-1990*, Bruxelles, 1993, pp. 153-154 et 199.

s'intéresse guère à la problématique communautaire, à laquelle la coalition consacre une bonne part de son activité²³.

1.2. UN DIRIGEANT DU PILIER CATHOLIQUE

Oleffe n'est pas un intellectuel « à la française », qui incarne l'expression libre d'une pensée critique face à un État idéologiquement engagé²⁴. À l'instar d'assez nombreux intellectuels belges de son temps, il est intégré à un des piliers qui se partagent le pouvoir²⁵, au point d'y exercer des responsabilités majeures.

Fondateur des Équipes populaires de Court-Saint-Étienne, Ottignies et Limelette, devenu ensuite président régional du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) en Brabant wallon (1946-1950), l'intéressé est remarqué par le tandem qui dirige les syndicats chrétiens (CSC-ACV) : August Cool et Louis Dereau. Soutenu par ces leaders de premier plan, il succède à Léon Servais comme président du MOC francophone, le 30 août 1950. Il exerce cette fonction jusqu'en septembre 1973²⁶ avec une grande autorité. À ce titre, il figure parmi les fondateurs et les administrateurs du quotidien démocrate chrétien *La Cité*²⁷, lancé le 1^{er} octobre 1950. Il déploie de gros efforts pour en assurer la viabilité et l'indépendance²⁸.

En raison de son mandat, le président du MOC francophone siège à la commission de l'Agenda du PSC-CVP. Cet organe informel²⁹ réunit les dirigeants du parti³⁰ et des principales organisations sociales chrétiennes³¹. Il trace les grandes orientations et

²³ J. VELAERS, « Les forces vives de toute une génération », in W. DEWACHTER *et al.* (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social chrétien*, op. cit., pp. 507-508.

²⁴ M. LEYMARIE, *Les intellectuels et la politique en France*, Paris, 2001 ; G. LECLERCQ, *Sociologie des intellectuels*, Paris, 2003.

²⁵ M. QUAGHEBEUR et M. REBÉRIOUX, « Intellectuels en Belgique et en France : piliers, citoyenneté, État », *Le Mouvement social*, n° 178, 1997, pp. 89-115 ; P. ARON et M. BEYEN, « L'histoire des intellectuels en Belgique. Spécificités locales et actualité de la recherche », in M. LEYMARIE et J.-F. SIRINELLI (s. dir.), *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, 2003, pp. 409-425.

²⁶ Il démissionne peu après sa nomination à la présidence de la Commission bancaire (30 juillet 1973). Quelques semaines plus tard, le 20 octobre 1973, Victor Michel lui succède à la tête du MOC. Cf. « Au cours du Conseil central consacré à la politique foncière, le MOC élit un nouveau président, Victor Michel », *Démocratie*, tome 7, n° 10, octobre 1973, p. 10.

²⁷ Sur les origines et l'évolution de ce journal, cf. R. CAMPÉ, M. DUMON et J.-J. JESPERS, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, 1975, pp. 307-327.

²⁸ *La Cité* cessera d'être un quotidien le 31 décembre 1987, se muera en hebdomadaire le 21 janvier 1988, avant de disparaître en 1995.

²⁹ Selon les auteurs, il aurait vu le jour tantôt à l'initiative de Pierre Wigny, à l'époque où ce dernier dirigeait le centre d'études et de documentation du PSC-CVP (novembre 1945-1947), tantôt au début des années 1950. Cf. W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, Louvain, 2005, p. 277 ; P. PASTURE, « Entre Église et citoyen : le PSC-CVP et sa base organisée », in W. DEWACHTER *et al.* (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social chrétien*, op. cit., p. 273.

³⁰ Soit le président national, les présidents des ailes francophone et néerlandophone, les secrétaires nationaux et le directeur du centre d'études et de documentation. Depuis 1962, le Premier ministre est systématiquement invité aux réunions.

³¹ Outre le MOC-ACW, il s'agit de l'Alliance agricole belge – Belgische Boerenbond, du Nationaal Christelijk Middenstandsverbond, de la Fédération des patrons catholiques – Verbond van Christelijke Werkgevers, de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes – Landsbond van Christelijke Mutualiteiten.

conclut des *package deals* entre les *standen*³². De ce fait, il joue « un rôle déterminant dans l'élaboration de la stratégie d'ensemble du PSC-CVP³³ », dont les instances statutaires n'ont pas le même poids. Dans ce cercle de décideurs, Oleffe côtoie tous ceux qui comptent, en Belgique, au sein du pilier catholique³⁴. De la sorte, il se constitue des réseaux de relations et un précieux carnet d'adresses.

Oleffe entretient des relations suivies avec les principaux parlementaires démocrates chrétiens. Comme les organes de concertation³⁵ mis en place pour formaliser ces rapports ne fonctionnent pas de manière satisfaisante, il compte essentiellement sur des contacts personnels noués avec des élus dont il a suscité la candidature et auxquels il a apporté l'appui du mouvement³⁶. Ceux-ci le considèrent comme une sorte de mentor : ils estiment devoir écouter ses avis et, autant que possible, accueillir ses suggestions³⁷.

L'expertise financière du président du MOC francophone, la densité de ses réseaux de relations et sa capacité à peser sur le processus de décision ne demeurent pas longtemps ignorées des milieux bien informés. C'est probablement en raison de ces atouts qu'Oleffe, tout ancien ULBiste qu'il soit, est appelé à succéder à Harold d'Aspremont-Lynden, décédé le 1^{er} avril 1967, comme conseiller du pouvoir organisateur de l'Université catholique de Louvain³⁸. De 1968 à 1970, il fait partie du conseil d'administration qui chapeaute à la fois la KUL et l'UCL, avant que celles-ci reçoivent une personnalité juridique distincte³⁹. Le 3 juillet 1970, il est élu président du Conseil d'administration de l'UCL, institution dont il ne cesse de plaider la cause, dans les milieux politiques et financiers, jusqu'à sa mort. C'est pourquoi les plus hautes autorités né-louvanistes expriment reconnaissance et émotion lorsqu'il disparaît⁴⁰.

³² Sur les *standen*, « sous-piliers » qui représentent une catégorie sociale à l'intérieur du parti, cf. J. SMITS, « Les *standen* dans les partis sociaux chrétiens », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1134-1135, 1986 ; *idem*, « De standenvertegenwoordiging in de Christelijke Volkspartij en de Parti Social Chrétien », *Res Publica*, tome 26, 1982, pp. 73-127.

³³ J. MEYNAUD, J. LADRIÈRE et F. PERIN (s. dir.), *La décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, Paris, 1965, p. 58.

³⁴ De son côté, Victor Michel, secrétaire général du MOC, siège au comité national (1958-1964), puis au bureau national (1964-1968) du PSC-CVP, avant de faire partie du comité directeur du PSC. Cf. P. WYNANTS, « Michel Victor », in *Nouvelle biographie nationale*, tome 8, Bruxelles, 2005, p. 265.

³⁵ Il s'agit du Comité politique national, puis – à partir de 1952 – de la Commission de contact. Cf. P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, Louvain-Apeldoorn, 1992, pp. 85-97.

³⁶ Au fil du temps, le nombre d'élus démocrates chrétiens augmente : au début des années 1970, ils représentent plus du tiers du groupe PSC de la Chambre. Un proche d'Oleffe rapporte : « Nous en sommes arrivés à éprouver de grosses difficultés à trouver de bons candidats pour occuper certains postes. » Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

³⁷ Entretiens de Marcel Plasman, député honoraire PSC de l'arrondissement de Nivelles et ancien ministre, avec l'auteur, juillet 2006.

³⁸ W. UGEUX, *André Oleffe ou le dialogue en circuit fermé*, op. cit., pp. 80-82.

³⁹ J.-M. LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve 1962-1971. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, Louvain-la-Neuve, 2006, pp. 156-157.

⁴⁰ Cf. les hommages que lui rendent l'ancien recteur de l'UCL, É. MASSAUX, *Pour l'Université catholique de Louvain. Le « Recteur de fer » dialogue avec Omer Marchal*, Bruxelles, 1987, pp. 53-55, et l'ancien administrateur général, M. WOITRIN, *Louvain-la-Neuve et Louvain-en-Woluwe. Le grand dessein*, Paris-Gembloux, 1987, p. 267.

Au fil des ans, Oleffe acquiert une réputation d'éminence grise. À Ottignies, la seule proximité de son domicile et de l'hôtel de ville accrédite, dans certaines franges de la population, la conviction qu'il mène les édiles là où il l'entend⁴¹. William Ugeux, son seul biographe à ce jour, note dans le même sens :

À chaque fièvre qui s'empare du milieu parlementaire ou des différents partis belges, il est de ceux dont le nom revient. On lui reproche de « tirer les ficelles », on lui prête des exclusives ou des recommandations à propos de candidats ou de la place de certains candidats sur les listes du PSC. Certains croient pouvoir souligner, dans des points de programme, dans des démarches de groupes politiques, son influence, sa manière de voir, parfois même, dit-on, des exigences formulées par lui au nom de la démocratie chrétienne⁴².

Des rumeurs invérifiables en font quelquefois une sorte de conspirateur, agissant dans la coulisse. Il en est ainsi à propos du célèbre discours de Louvain, tenu le 26 mai 1960 par Theo Lefèvre. Le président du PSC-CVP y plaide en faveur d'une politique socio-économique de centre-gauche, désavouant implicitement l'action du Premier ministre Gaston Eyskens. On sait aujourd'hui que les propos de Lefèvre ont vraisemblablement été influencés par un de ses proches collaborateurs, François Persoons⁴³. Il n'empêche qu'un adversaire d'Oleffe, Paul Vanden Boeynants, ne peut se contenter de pareille lecture des faits : derrière Persoons, il voit l'ombre du président du MOC, qui aurait porté le coup par personne interposée⁴⁴...

1.3. OLEFFE ET LES CLIVAGES

André Oleffe est un réformiste pragmatique. Au plan politique, son action ne peut être décryptée sans la prise en compte de l'analyse que l'intéressé a menée du système belge et des rapports de forces qui lui sont inhérents.

Selon lui, les militants et dirigeants du MOC francophone subissent une quadruple « minorisation⁴⁵ » : comme chrétiens dans une communauté à dominante anticléricale, comme travailleurs insérés dans un pilier largement contrôlé – au Sud du pays – par les conservateurs, comme francophones dans une Belgique à suprématie néerlandophone, comme Wallons et Bruxellois de langue française au sein d'un MOC-ACW à nette prépondérance flamande. Cette lecture de la réalité renvoie aux trois grands clivages qui cloisonnent la société. Comment le président du MOC se situe-t-il face à ces lignes de fracture ?

⁴¹ J.-M. LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve 1962-1971. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, op. cit., p. 141.

⁴² W. UGEUX, *André Oleffe ou le dialogue en circuit fermé*, op. cit., p. 116.

⁴³ W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, op. cit., pp. 298, 302-304, 312-313.

⁴⁴ F. FRANÇOIS, *PSC, être ou disparaître ?*, Bruxelles, 1998, pp. 39-40. Ce scénario semble peu vraisemblable à Jean Hallet : « Évidemment, on ne prête qu'aux riches ! François Persoons n'avait nul besoin qu'on lui souffle quoi que ce soit. » Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁴⁵ W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, op. cit., p. 351 ; P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., pp. 74-75.

Dans le contentieux scolaire comme en matière de politique familiale, questions qui relèvent du clivage Église-État, il opte clairement en faveur du versant confessionnel. Ainsi, à l'instar de Raf Hulpiau, son homologue flamand, et d'autres responsables d'organisations chrétiennes⁴⁶, il est un membre très actif du Comité national pour la défense des libertés démocratiques (CDLD). À ce titre, il participe au combat mené par le pilier catholique contre la politique laïque du ministre socialiste Léo Collard⁴⁷. Cependant, il veille à situer cet engagement dans le prolongement de la mobilisation syndicale conduite par la CSC-ACV, avec le souci de préserver le droit d'initiative des organisations sociales dans le champ d'action qui leur est propre⁴⁸. Il prend quelque distance envers le CDLD lorsqu'il constate que des catholiques conservateurs tentent d'utiliser cette structure afin de promouvoir une « cléricisation » du PSC-CVP, dans l'espoir d'y faire prévaloir une ligne droitiste⁴⁹.

Jusqu'à la fin de sa vie, le président du MOC n'en demeure pas moins un défenseur résolu de l'école catholique, qu'il entend démocratiser. Il reste très attaché à la liberté subsidiée, qu'il conçoit à la fois comme une garantie fondamentale pour la communauté chrétienne et comme une condition indispensable à l'exercice des libertés constitutionnelles.

Aux yeux d'Oleffe, le clivage socio-économique possédants-travailleurs est également une ligne de fracture essentielle. Adhérent sans dogmatisme au modèle keynésien⁵⁰, l'intéressé compte sur le soutien de la demande pour assurer la croissance, laquelle devrait, à son tour, générer une élévation du bien-être. Une telle politique suppose la réalisation du plein emploi, le partage des fruits de la prospérité par la négociation collective des conditions de travail et la consolidation de la sécurité sociale, tant par l'augmentation du nombre d'ayants-droit que par l'élargissement des prestations prises en compte. En développant ces vues, comme tous les keynésiens de l'époque, Oleffe raisonne manifestement dans le cadre spatial d'un État national, à savoir la Belgique unitaire. C'est là, nous le verrons, un des référents qui expliquent ses réserves envers le fédéralisme.

Le président du MOC n'ignore pas qu'une politique socio-économique généreuse risque de peser sur les finances publiques, à un moment où ces dernières se portent

⁴⁶ La CSC-ACV, la Fédération nationale des classes moyennes – Nationaal Christelijk Middenstandsverbond, l'Alliance agricole belge – Belgische Boerenbond, la Fédération des patrons catholiques – Verbond van Christelijke Werkgevers, la Confédération des femmes catholiques – Algemene Raad van Katholieke Vrouwen, la Confédération nationale des associations de parents d'élèves, etc.

⁴⁷ J. TYSENS, *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1997, pp. 142-147 ; L. HAAGDORENS, « De mobilisatie van de katholieke zuil in de schoolstrijd tijdens het eerste jaar van de regering Van Acker (mei 1954-juli 1955) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, tome 15, 1984, pp. 3-70.

⁴⁸ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., pp. 230-231.

⁴⁹ P. JOYE et R. LEWIN, *L'Église et le mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, 1967, p. 295.

⁵⁰ *La Libre Belgique* du 19 août 1975 épingle ces propos d'Oleffe : « Je suis partisan d'une intervention étatique mesurée, d'une manière pragmatique, sans faire de la théorie, dans certains secteurs et pour certains problèmes, mais je ne suis pas partisan du tout d'un régime où l'État est le souverain maître. Ce serait alors la fin de la liberté. » Sur les caractéristiques du modèle keynésien et sur la politique socio-économique qu'il inspire, cf. I. CASSIERS, P. De VILLÉ et P. SOLAR, « Economic Growth in Post-War Belgium », in N. GRAFTS et G. TONIOLO (s. dir.), *Economic Growth in Europe since 1945*, Cambridge, 1996, pp. 173-209. Sur la sécurité sociale, cf. É. ARCQ et P. BLAISE, « Des fondements idéologiques de la sécurité sociale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1453-1454, 1994.

mal⁵¹. Aussi fait-il de la réforme fiscale son cheval de bataille. Il s'agit d'instaurer une perception plus efficace et plus équitable de l'impôt par la combinaison de trois mécanismes : la globalisation des revenus professionnels, mobiliers et immobiliers, jusqu'alors taxés de manière séparée, l'établissement d'une véritable progressivité des taux et le prélèvement à la source par l'application d'un précompte⁵². Avec l'aide de Jean Hallet⁵³, alors attaché au service d'études du Mouvement, Oleffe élabore un projet en ce sens⁵⁴. Vigoureusement, il le défend non seulement devant les instances de la CSC-ACV, du MOC-ACW et du PSC-CVP, mais aussi devant un groupe de travail mixte, constitué par les syndicats chrétiens et socialistes⁵⁵.

Encore faut-il mettre en place une majorité politique qui accepte de porter un tel programme. La coalition des sociaux chrétiens et des libéraux dirigée par Gaston Eyskens (1958-1961) n'entre pas dans ces vues. Aussi, selon ses propres dires, Oleffe refuse-t-il de « s'y laisser enfermer » : il décline le portefeuille ministériel qui lui est proposé par le Premier ministre, à l'occasion d'un remaniement gouvernemental⁵⁶. Dans la coulisse, il prépare même un changement d'attelage avec les socialistes⁵⁷.

Les convergences avec Theo Lefèvre, président du PSC-CVP (1950-1961) « aux plus beaux jours de la particratie⁵⁸ », sont réelles. Elles expliquent le soutien très net d'Oleffe au gouvernement Lefèvre-Spaak (1961-1965), coalition des sociaux chrétiens avec le PSB-BSP dont l'intéressé aurait été le ministre des Finances, sans un veto comminatoire de l'aile conservatrice du PSC-CVP⁵⁹.

Favorisées par la constitution d'un Front commun syndical, les orientations « travaillistes » qui prévalent, entre 1961 et 1965, alimentent une guerre ouverte entre conservateurs et démocrates chrétiens, surtout au sein de l'aile francophone du PSC-CVP. Oleffe monte au créneau, à différentes reprises, pour combattre le virage à droite

⁵¹ R. VANDEPUTTE, *L'histoire économique de la Belgique 1944-1990*, op. cit., pp. 57-58.

⁵² W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, op. cit., p. 320 ; témoignage de Jean Hallet publié in *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de lutttes*, op. cit., p. 208.

⁵³ Jean Hallet est attaché au service d'études du MOC-ACW (1954-1958), puis collaborateur de P.-W. Segers, ministre des Communications. Entré en 1961 à l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes, il en devient successivement le secrétaire général-adjoint (1963), le secrétaire général (1964), puis le président national (1991). Il exerce d'autres responsabilités : vice-président du MOC durant une vingtaine d'années, président du CEPSS (centre d'études du PSC-CVP), président du conseil d'administration de la RTBF (1973-1988), président du conseil d'administration de l'UCL (1982-1997). Cf. J. HALLET, *La mutualité en questions. Entretiens avec Benoît Grevisse*, Paris-Louvain-la-Neuve, 1992.

⁵⁴ Hallet rédige le volet relatif à l'impôt sur les personnes. Oleffe prend en charge le volet relatif à l'impôt des sociétés et supervise le tout. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁵⁵ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 137 ; W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, op. cit., p. 321.

⁵⁶ G. EYSKENS, *De Memoires*, Tielt, 1993, pp. 598-603.

⁵⁷ W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, op. cit., pp. 306-308.

⁵⁸ W. DEWACHTER, « Un projet fort, saisi entre positions de pouvoir établies et tendances nouvelles : organisation et fonctionnement du PSC-CVP de 1945 à 1968 », in W. DEWACHTER et al. (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social chrétien*, op. cit., pp. 182-183.

⁵⁹ J. NEUVILLE et J. YERNA, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, Bruxelles, 1990, pp. 129-130 ; P. STÉPHANY, *La Libre Belgique. Histoire d'un journal libre 1884-1996*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 307. Ajoutons que le ministre des Finances André Dequae, issu des milieux patronaux, fera appel à l'expérience d'Oleffe, nommé commissaire spécial à la Réforme fiscale, mais il verra son projet fortement amendé sous la pression des conservateurs. Cf. W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, op. cit., pp. 323-327.

du parti. Avec force, il s'oppose aux tentatives de marginalisation de la tendance progressiste qui risque d'en découler⁶⁰.

Apparemment étrangers à notre propos, ces éléments contextuels doivent être rappelés afin de comprendre les ressorts du positionnement politique du président du MOC francophone, profondément marqué par les combats de cette époque. Les conservateurs chrétiens et libéraux vouent littéralement Oleffe aux gémonies, l'accusant d'être l'inspirateur d'une « rage taxatoire » avant la lettre. Dès lors, pour l'intéressé, la seule stratégie possible est, du moins jusqu'au début des années 1970⁶¹, la poursuite de coalitions avec les socialistes. Or, le PSB-BSP⁶² lui paraît imbu d'une longue tradition anticléricale et dépourvu d'une culture d'alliance, qui le porterait à respecter spontanément ses partenaires⁶³. En conséquence, la construction d'un rapport de forces équilibré avec le coalisé socialiste passe, au plan national, par la recherche de convergences avec la fraction « moderniste » du CVP flamand. Par ailleurs, la faiblesse relative du MOC francophone, au sein du PSC wallon et bruxellois, doit être contrebalancée par d'étroites collaborations avec l'ACW, lequel dispose d'une influence autrement importante à l'intérieur du CVP⁶⁴.

Fondé sur une sorte de théorie des contrepoids, l'unitarisme d'Oleffe doit être replacé dans son environnement des années 1960. C'est, nous semble-t-il, la seule manière d'en saisir les racines et la relative cohérence interne.

1.4. UN UNITARISME DE RAISON, NON SANS NUANCES

Oleffe est unitariste⁶⁵, sans doute, mais il ne l'est pas à tous crins : on ne peut soutenir qu'il met volontiers le genou en terre devant les « amis flamands⁶⁶ ». Si des intérêts francophones qu'il juge fondamentaux sont en cause – en particulier ceux des organisations constitutives du MOC en Wallonie et à Bruxelles – il sait montrer les dents, faisant preuve, en ces circonstances, d'une pugnacité indiscutable. Avant de

⁶⁰ P. WYNANTS, « Le “centre” : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », in P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles 2002, pp. 52-53 ; J. VERHOEVEN, *Démocratie chrétienne. Origines et perspectives*, Bruxelles, 1979, pp. 87-99.

⁶¹ Par la suite, Oleffe ne s'entend pas du tout avec Edmond Leburton qui, en 1973, freine sa nomination à la présidence de la Commission bancaire. En 1974, il est même gagné à l'idée d'une coalition avec les libéraux. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁶² Il y compte des amis, mais aussi « des adversaires coriaces ». Cf. *Le Soir*, 19 août 1975, p. 2.

⁶³ À l'époque, le socialisme wallon présente effectivement de tels traits. Cf. P. DELWIT, « L'accueil mitigé des socialistes », in W. BEERTEN et al., *Le rassemblement des progressistes 1944-1976*, Bruxelles, 1999, pp. 85-126.

⁶⁴ Cf. les statistiques révélatrices publiées in P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., pp. 434-443.

⁶⁵ Le quotidien flamand *De Standaard* le définit comme suit, le 19 août 1975 : « Dans le cœur et les reins, il était un Wallon qui croyait cependant à la nécessité d'une entente belge et qui, comme tel, freina les tendances régionalistes extrêmes au PSC et au MOC. »

⁶⁶ Telle est l'attitude souvent reprochée à Louis Dereau, secrétaire général (francophone) de la CSC-ACV de 1946 à 1972. Considérant que « le syndicalisme chrétien n'est viable en Wallonie qu'avec l'appui des Flamands », l'intéressé multiplie les concessions aux néerlandophones, au point d'exaspérer maints cadres syndicaux du Sud du pays. Cf. J. NEUVILLE et J. YERNA, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, op. cit., p. 58.

donner quelques exemples d'un tel comportement, il convient d'évoquer brièvement les structures du MOC-ACW, fixées dans les statuts en 1949 et pratiquement inchangées jusqu'au début des années 1970⁶⁷.

Ces structures mêlent éléments unitaires et composantes « communautarisées », parfois dès l'entre-deux-guerres, ce qui ne simplifie pas les relations entre le Nord et le Sud. À la différence du PSC-CVP, le Mouvement n'a ni président national, ni secrétaire national. Sa direction est bicéphale au plan linguistique : tant le MOC que l'ACW ont leur président, leur vice-président, leur secrétaire général, leur aumônier et même leur budget. À l'inverse, les deux ailes sont conduites par des organes communs, non paritaires, dont le bureau national est le pivot. Occasionnellement, elles peuvent tenir des assemblées distinctes, mais sans jouir d'un pouvoir de décision, ni même du droit de publier un point de vue spécifique sans l'assentiment de leur *alter ego*.

Puissantes, les organisations constitutives à caractère socio-économique – les syndicats, les mutuelles, les coopératives – sont unitaires. Par contre, les mouvements à finalité plus éducative ou apostolique – les jeunes travailleurs, les femmes, les Équipes populaires/Katholieke Werkliedenbonden – exercent séparément leurs activités, de part et d'autre de la frontière linguistique, tout en pratiquant la concertation.

Globalement, la suprématie numérique, politique et financière des Flamands est incontestable⁶⁸. Chez un certain nombre de francophones, elle génère un sentiment, voire un complexe d'infériorité. Elle alimente également une aspiration, au départ assez confuse, à l'autonomie.

À mesure que la problématique communautaire s'approfondit, le manque de cohérence des structures et l'inégalité des rapports de forces Nord-Sud génèrent des heurts. Lors de certains de ceux-ci, Oleffe montre un autre visage : il peut être intransigent face aux Flamands, au point quelquefois de leur paraître brutal.

Il en est ainsi lors de la seconde moitié de l'année 1951. Durant l'été précédent, le MOC francophone a protesté contre une proposition de loi de Jos De Saeger, parlementaire issu des rangs de l'ACW : ce texte tendait à accorder des avantages fiscaux aux entreprises établies dans les zones en retard de développement, au bénéfice surtout de la Flandre⁶⁹. Le 27 décembre de la même année, il appert que le budget de ce même MOC wallon et bruxellois est en déficit de 400 000 francs, principalement à cause de dépenses consenties en appui aux Équipes populaires. Sans exclure un geste de solidarité des Flamands, Raf Hulpiau, chef de file de l'ACW, invite les Wallons à

⁶⁷ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 81 ; F. LORIAUX, « Chronique d'un mouvement social de 1945 à nos jours », in *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de lutttes*, op. cit., p. 169 ; E. GERARD, « Le MOC-ACW », in E. GERARD et P. WYNANTS (s. dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, tome 2, Louvain, 1994, p. 565, 597-599.

⁶⁸ Pointons cette déclaration d'Oleffe, lors de la réunion du bureau national du MOC-ACW du 24 octobre 1962 : « Les francophones savent qu'ils dépendent financièrement de l'organisation unitaire. » Cf. P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 294.

⁶⁹ « André Oleffe », in H. GAUS (s. dir.), *Politiek biografisch lexicon. Belgische Ministers en Staatssecretarissen 1960-1980*, op. cit., p. 834.

faire un effort pour combler le déséquilibre, tandis qu'au nom de la CSC-ACV, August Cool exclut toute contribution supplémentaire de l'organisation syndicale. Aussitôt Oleffe pique une violente colère, pour acculer ses interlocuteurs flamands à la conciliation⁷⁰.

Dix ans plus tard, au lendemain de la grève de l'hiver de 1960-1961, un nouvel incident survient. Cette fois c'est le secrétaire général du MOC francophone, Victor Michel, qui tonne, avec l'appui manifeste de son président. En des termes non équivoques, il dénonce le manque de collaboration du service d'études national, dont lui et ses collègues ne connaîtraient ni le personnel, ni les travaux⁷¹.

De manière récurrente, Oleffe doit monter en ligne pour défendre *La Cité*. Financé par des organisations à prééminence flamande, imprimé par une société au personnel largement néerlandophone, ce quotidien, assez marqué à gauche, est structurellement déficitaire⁷². Or, toutes proportions gardées, il bénéficie, dans les revues de presse, d'une audience supérieure à celle du *Volk*, son équivalent du Nord, tout en adoptant des positions jugées parfois assez « wallingantes⁷³ ».

Signalons, enfin, l'opposition du MOC francophone, Oleffe en tête, à l'institutionnalisation d'une majorité absolue flamande au Parlement, par une adaptation de la répartition des sièges fondée sur la seule évolution démographique des régions, sans mécanisme compensatoire pour la minorité. Les Wallons et Bruxellois du Mouvement y voient un risque grave de mise sous tutelle du Sud du pays, ainsi qu'une menace pour l'équilibre interne de la Belgique⁷⁴. Ils n'obtiennent pas gain de cause⁷⁵, ce qui conduit certains d'entre eux, on le verra, à rejoindre progressivement les rangs fédéralistes.

⁷⁰ L. PRENEEL, « Het ACW en het MOC op gescheiden wegen », in E. GERARD (s. dir.), *De kracht van een overtuiging. 60 jaar ACW (1921-1981)*, Zele, 1981, p. 279.

⁷¹ *Ibidem*, p. 280.

⁷² Au point que la feuille satyrique *Pan* suggère de le rebaptiser « la Croix-Rouge », en raison de trois de ses caractéristiques : une sensibilité catholique, une tonalité progressiste et « un perpétuel besoin de transfusion sanguine », cf. R. CAMPÉ, M. DUMON et J.-J. JESPERS, *Radioscopie de la presse belge, op. cit.*, p. 308.

⁷³ W. UGEUX, *André Oleffe ou le dialogue en circuit fermé, op. cit.*, pp. 65-67.

⁷⁴ F. BOUDOU « À propos d'une "forfaiture" », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 38, mars 1961, p. 201.

⁷⁵ Conformément à la loi électorale, la représentation parlementaire est proportionnelle à la population répartie par arrondissement, dont l'évolution est actée lors des recensements décennaux. En vertu des dispositions du 23 mars 1960, avec 107 sièges sur 212, la Flandre seule (Bruxellois néerlandophones non compris) détient une majorité absolue à la Chambre des représentants, ce qui accroît le sentiment de « minorisation » des Wallons. Cf. P. DELFORGE, *Un siècle de projets fédéralistes pour la Wallonie 1905-2005*, Charleroi, 2005, p. 124.

2. OLEFFE ET LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Au vu du parcours de l'intéressé, on doit s'attendre à ce que la problématique communautaire ne constitue pas le principal centre d'intérêt d'André Oleffe⁷⁶. Tout laisse même augurer que ce dernier y voit un péril, de nature à miner le front démocrate chrétien qu'il juge indispensable au double plan des clivages Église-État et possédants-travailleurs.

Cependant, plus les années passent et plus l'État unitaire est remis en question⁷⁷. Les aspirations wallonnes à une autonomie socio-économique⁷⁸ ne peuvent être tenues sous le boisseau, pas plus que l'affirmation progressive d'une nation flamande⁷⁹. Comment Oleffe appréhende-t-il ces données nouvelles? Ses positions font-elles l'unanimité au sein du MOC francophone dont il est le chef de file? Sont-elles inébranlables dans le temps, au point de résister aux séquelles de « l'affaire de Louvain »? Telles sont les questions que nous aborderons dans la suite de cette étude, en accordant une attention particulière à la chronologie et au contexte : l'une et l'autre ont leur importance.

⁷⁶ « Il n'aimait pas les dossiers communautaires, mais il a dû les gérer, puisqu'il ne pouvait pas faire autrement. Il les a portés comme les fruits d'un mouvement inéluctable de l'Histoire. » Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁷⁷ J. STENGERS, « La déconstruction de l'État-nation », *Vingtième Siècle*, n° 50, avril-juin 1996, pp. 36-54 ; L. WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, Ottignies - Louvain-la-Neuve, 1996.

⁷⁸ P. DESTATTE, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX^e-XX^e siècles)*, Charleroi, 1997 ; F. JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État "communautaire et régional"*, Charleroi, 1998 ; C. KESTELOOT, « Mouvement wallon et identité nationale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1392, 1993.

⁷⁹ Outre l'ouvrage de L. Wils, (L. WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, op. cit.), cf. L. GEVERS, A.-W. WILLEMSSEN et E. WITTE, « Geschiedenis van de Vlaamse Beweging », in R. DE SCHRYVER et al., *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, tome 1, Tielt, 1998, pp. 35-86 ; H. VAN VELTHOVEN, « De naties in België anno 2000 : concepten en perspectieven », *ibidem*, pp. 87-108.

2.1. SEPTEMBRE 1961 : REJET DU RENARDISME

La grève de l'hiver 1960-1961⁸⁰ laisse à André Oleffe, comme à bien d'autres, une impression profonde. La question du lien entre le déclin économique de la Wallonie⁸¹ et l'organisation institutionnelle du pays ne peut plus être éludée. Les événements se bousculent : au printemps 1961, le syndicaliste socialiste André Renard⁸² lance le Mouvement populaire wallon⁸³, qui tente d'infléchir la ligne du PSB dans un sens fédéraliste. Le président du MOC francophone ne peut, dès lors, éviter trois interpellations. Quelle attitude convient-il d'adopter à l'égard de la revendication fédéraliste wallonne, qui jouit désormais d'une assise populaire indéniable ? Comment le Mouvement ouvrier chrétien doit-il se positionner envers le MPW, devenu le fer de lance de ce courant ? De quelle manière lui faut-il se situer face aux options d'André Renard, leader charismatique de ce groupe de pression ?

À ces questions, Oleffe répond, on le verra, en dirigeant national du MOC-ACW, solidaire des orientations tracées par les principaux responsables des syndicats chrétiens. Il se détermine d'autant plus nettement qu'il tient à contenir des forces centrifuges à l'œuvre au sein de son propre réseau d'organisations. Mais avant d'en venir au fait, un rappel de quelques événements de l'hiver 1960-1961 s'impose.

Déposé par le gouvernement Eyskens, le projet de la loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, mieux connu sous le nom de « loi unique », ne satisfait pas la CSC-ACV⁸⁴. En accord avec le MOC-ACW, celle-ci veut y introduire des amendements en matière d'indemnisation et de contrôle des chômeurs, d'assurance maladie, de logement social, de fiscalité et de pension des agents des services publics. Elle privilégie la stratégie de négociation avec le pouvoir exécutif, avec menace – annihilée par une intervention publique du cardinal Van Roey, très mal reçue par les syndicalistes chrétiens – de recourir aux « moyens efficaces qui s'imposeraient » en cas d'échec des tractations. D'emblée, elle marque ses distances envers les manifestations et les grèves organisées par l'Action commune socialiste, qu'elle désavoue comme autant de « manœuvres politiques ». Lorsque le conflit social enfle, elle dénonce « un mouvement révolutionnaire provoqué par un parti politique qui veut désorganiser le fonctionnement normal de nos institutions ». Les méthodes

⁸⁰ Outre l'ouvrage de J. NEUVILLE et J. YERNA, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, op. cit., cf. P. DELFORGE, « Grève contre la loi unique (hiver 1960-1961) et Mouvement wallon », in P. DELFORGE et al., *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 2, Charleroi, 2000, pp. 755-759 ; R. DEPREZ, *La grande grève (décembre 1960 - janvier 1961)*, Bruxelles, 1963. V. FÉAUX, *Cinq semaines de lutte sociale*, Bruxelles, 1963 ; « Les grèves contre la loi unique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 91 et 92, 1961.

⁸¹ Sur cette problématique, cf. M. QUÉVIT, *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, 1978.

⁸² À son propos, cf. P. TILLY, *André Renard. Biographie*, Bruxelles, 2005.

⁸³ Sur ce mouvement, cf. P. DELFORGE, « Mouvement populaire wallon », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, tome 2, op. cit., pp. 1133-1155 ; M.-P. HERREMANS, « Le Mouvement populaire wallon », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 275, 1965.

⁸⁴ Sur les positions de la CSC-ACV, cf. l'ensemble de documents publiés sous le titre « Le mouvement syndical chrétien, la "loi unique" et les grèves insurrectionnelles », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 38, février 1961, pp. 151-163.

utilisées par les meneurs socialistes font l'objet d'une condamnation sans appel, le 10 janvier 1961 :

« Une poignée d'agitateurs, souvent aidés et protégés par des autorités communales qui ont abdiqué toute responsabilité, terrorisent la population dans certaines régions du pays (...). Ils s'évertuent à créer un climat insurrectionnel et révolutionnaire, sans égard ni aux personnes, ni aux biens. Le but de ce mouvement est d'imposer par la force des décisions qui, normalement, sont l'apanage du gouvernement et du Parlement. Par le fait même, il constitue un danger pour la démocratie et ses institutions, ainsi qu'une menace pour le syndicalisme libre. »

Sur le terrain, cependant, malgré les mots d'ordre clairement donnés en sens contraire, des travailleurs chrétiens prennent part à des actions aux côtés des affiliés de la FGTB socialiste. Des fédérations wallonnes n'exécutent pas rigoureusement les directives de la CSC nationale, voire les contournent. Liège et Charleroi paient même des indemnités de grève. Les syndicats chrétiens n'échappent pas à la division⁸⁵. Tels sont les préalables à garder à l'esprit pour comprendre la première prise de position d'Oleffe à l'égard du fédéralisme, qu'il nous faut préalablement replacer dans son contexte interne.

Lors du 20^e congrès national du MOC-ACW, tenu à Liège au début de juin 1961, les francophones, toujours sous le coup des grèves et de la création du MPW, ont obtenu la convocation de deux congrès (wallon et flamand) séparés, pour l'automne suivant⁸⁶. Réuni à Namur, le 16 septembre 1961, le congrès wallon examine les problèmes socio-économiques et démographiques de la région. Il planche aussi sur la question, plus générale, des relations entre francophones et néerlandophones. Non statutaire, l'assemblée ne peut adopter de résolutions engageant l'ensemble du Mouvement ouvrier chrétien belge⁸⁷.

D'entrée de jeu, le président Oleffe cadennasse la discussion : il est hors de question, dit-il, de suivre la voie préconisée par « les excités du fédéralisme », qui isolerait Bruxelles de la Wallonie ; il s'agit de dresser un inventaire réaliste des « remèdes positifs » à apporter aux maux de la Wallonie, avant de rechercher « un terrain d'entente avec les amis flamands⁸⁸ ».

Le modèle institutionnel préconisé par la direction du MOC⁸⁹ se borne à organiser une décentralisation et une déconcentration, par le transfert de compétences limitées vers les provinces et vers des interprovinciales, qui pourraient transcender la frontière linguistique. Il paraît beaucoup trop timide aux fédérations de Bruxelles et de Charleroi : selon celles-ci, il ne permet pas de « rencontrer les problèmes wallons, qui

⁸⁵ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973, op. cit.*, p. 290.

⁸⁶ « Les résolutions du XX^e congrès national du MOC », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 38, juillet-août 1961, p. 290.

⁸⁷ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973, op. cit.*, p. 290-291.

⁸⁸ A. OLEFFE, « Le congrès wallon du MOC. Introduction », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 38, octobre 1961, pp. 644-646.

⁸⁹ « Déclaration du congrès wallon du MOC, Namur, 16-9-1961 », *ibidem*, pp. 702-706.

sont des problèmes d'ensemble⁹⁰ ». La « réforme de l'État dans un sens fédéral », réclamée par les Carolorégiens, est repoussée. Bien plus, la déclaration finale soumise aux congressistes exclut toute révision de la Constitution, jugée « aléatoire et dangereuse ». C'est pourquoi les fédérations de Bruxelles et de Charleroi ne peuvent y souscrire, tandis que les Liégeois l'adoptent avec des pieds de plomb⁹¹.

Dans son discours de clôture⁹², Oleffe s'en prend avec véhémence⁹³ aux fédéralistes, au MPW et à la personne d'André Renard :

« De part et d'autre de la frontière linguistique, ceux qui poussent au séparatisme des langues et des économies poursuivent une politique criminelle, une politique néfaste aux intérêts des travailleurs de ce pays. C'est bien pourquoi il n'est pas possible, pour un homme éclairé, d'être à la fois membre de nos organisations ouvrières chrétiennes et membre des organisations qui poursuivent la dislocation de l'unité nationale⁹⁴. C'est vrai aussi bien au Nord du pays qu'au Sud (...).

L'objectif du MPW est clair : le fédéralisme wallon est le droit, pour tous les Wallons, d'organiser leur État et de faire sécession, d'y installer une soi-disant république qui ne serait autre qu'un État collectiviste, à la mode titiste⁹⁵, poursuivant une politique intérieure n'ayant plus rien à voir avec le respect de la liberté et une politique extérieure dont les sympathies pour les pays de l'Est affaibliraient la Communauté européenne et ne seraient d'ailleurs pas tolérées par elle. Ceux qui se souviennent de l'oppression de décembre-janvier derniers et ont souffert dans leur personne et leurs biens, connaissent le sort qui les attend, demain, si les aventuriers du MPW devaient dominer notre Wallonie (...).

Oui ou non, le MPW et son chef veulent-ils, comme ils le disent et l'écrivent, user de la force et de la violence pour édifier ce qu'ils appellent leur socialisme ? Oui ou non veulent-ils construire seuls une Wallonie collectiviste pour éviter de rencontrer et respecter le point de vue des démocrates chrétiens (...)?

Alors, que faut-il conclure de cela ? Sinon qu'A. Renard fuit les responsabilités toujours lourdes à porter pour un syndicaliste dans un régime de liberté et que, renonçant à l'entente syndicale et à la planification souple dont il fut un des protagonistes, il veut imposer à la Wallonie un régime d'autorité dont il serait le seul maître ! Sinon qu'il apparaît prisonnier de ses extrémistes⁹⁶, de ses mythes et qu'à moins d'un

⁹⁰ R. MOREAU, *Combat syndical et conscience wallonne. Du syndicalisme clandestin au Mouvement populaire wallon 1943-1963*, Liège-Bruxelles-Mont-sur-Marchienne, 1984, p. 278.

⁹¹ J. NEUVILLE et J. YERNA, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, op. cit., pp. 57-58.

⁹² A. OLEFFE, « Du travail et de la liberté. Discours de clôture », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 38, octobre 1961, pp. 687-692.

⁹³ À juste titre, *La Libre Belgique* du 19 août 1975 épingle ce trait de caractère : « M. Oleffe était capable de heurter l'opinion publique en fonction des convictions qu'il s'était forgées ou des analyses qu'il avait faites. » Un proche du président du MOC rapporte : « On disait de lui qu'il était un modéré s'exprimant parfois en termes violents. » Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁹⁴ Deux semaines après le congrès wallon du MOC, Louis Dereau, secrétaire général des syndicats chrétiens, établira à son tour une incompatibilité entre l'appartenance à la CSC et l'affiliation à des organisations « menaçant l'unité nationale », dont le Mouvement populaire wallon. Cf. P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 292.

⁹⁵ Accusation contredite par F. Perin : « Je ne sais pas si Renard avait de l'admiration pour Tito, comme on l'a prétendu, mais il n'imaginait pas une transposition de son régime, ce qui aurait impliqué le parti unique et la dictature. » Cf. P. TILLY, *André Renard. Biographie*, op. cit., p. 773, n° 487.

⁹⁶ Oleffe vise probablement le groupe structuré autour du journal *La Gauche*. Sur ce dernier, cf. N. LATTEUR, *La Gauche en mal de gauche*, Bruxelles, 2000.

renversement, il conduit son mouvement dans une voie sans issue et combien dangereuse.

De ce programme-là, de ce cancer-là, nous n'en voulons pas, à aucun prix, quel que soit le prix de la bataille. »

Les régionalistes présents dans l'assistance accusent le coup, mais ne bronchent pas⁹⁷. Le déroulement du congrès du MOC wallon rassure l'ACW. L'aile flamande du mouvement tient un langage nettement plus radical à Bruxelles, le 30 septembre 1961⁹⁸. Le ton est donné d'emblée par Marcel Vandewiele, secrétaire général, bien connu dans les rangs du *Vlaamse Beweging*⁹⁹ : « En Flandre, le Mouvement ouvrier chrétien revendique l'honneur d'avoir toujours été aux avant-postes du Mouvement flamand (...). Nous en avons profondément marre de certaines formes d'impérialisme linguistique (...). L'heure de l'unité flamande a sonné. » Alors qu'Oleffe a évoqué la recherche d'un « terrain d'entente » avec les néerlandophones, c'est à « une confrontation des points de vue » que se prépare son homologue Raf Hulpiau¹⁰⁰. Loin de tirer à boulets rouges sur la Volksunie, l'intéressé appelle « toutes les forces flamandes à se regrouper et à constituer un front d'unité ».

En matière de réformes institutionnelles, l'ACW ne se cantonne pas dans un schéma provincialiste, affirmant qu'il n'est « ni partisan, ni adversaire du fédéralisme ». La liste de ses revendications est longue : fixation définitive de la frontière linguistique, limitation de l'agglomération bruxelloise à dix-neuf communes, appartenance de la périphérie à la Flandre, dédoublement des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, adaptation du nombre de sièges parlementaires à l'évolution de la population sans garantie pour les francophones... L'ACW glisse même vers un modèle semi-fédéral lorsque son congrès exige la création d'institutions qui réaliseraient l'autonomie culturelle et prendraient à cœur les intérêts flamands : un Conseil culturel, un Conseil économique, des sociétés régionales d'investissement.

Bref, après que les francophones, conduits par Oleffe, aient mis de l'eau dans leur vin, les Flamands font preuve d'intransigeance. Les déclarations adoptées par les deux congrès s'avèrent inconciliables. La recherche d'un compromis est vouée à l'échec¹⁰¹. Éditée par un groupe de chrétiens de gauche, la revue *Forces nouvelles* formule ce commentaire critique : « Ainsi semble être consacrée, au sein du MOC-ACW, une règle exigeant le calme, la sagesse et la mesure de la minorité wallonne, tandis que la majorité flamande peut se permettre toutes les outrances¹⁰². »

⁹⁷ Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁹⁸ Cf. le texte des interventions et de la déclaration finale publié sous le titre « De Vlaams-Waalse verhoudingen », *Documentatie. Bijvoegsel aan De Gids op maatschappelijk gebied*, tome 16, octobre 1961, pp. 45-60.

⁹⁹ « Vandewiele Marcel », in *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, tome 3, Tielt, 1998, p. 3163.

¹⁰⁰ Ce dernier est également engagé au sein du Mouvement flamand. Cf. « Hulpiau Rafaël », in *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, tome 2, Tielt, 1998, p. 1481.

¹⁰¹ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 293.

¹⁰² Citée par J. NEUVILLE et J. YERNA, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, op. cit., p. 60.

2.2. FÉVRIER 1963 : LE FÉDÉRALISME INEFFICACE ET DANGEREUX

Dans le cadre d'une série d'articles relatifs à la « crise belge » publiée par les *Dossiers de l'action sociale catholique*, Oleffe expose, au début de l'année 1963, ses objections envers le fédéralisme économique et social¹⁰³. Au plan du déroulement et des conséquences, il distingue deux scénarios : d'une part, le fédéralisme introduit pacifiquement, sans troubles et « débarrassé de son empreinte marxiste » ; d'autre part, le fédéralisme instauré par l'action révolutionnaire, avec « emprise socialiste brutale ».

Même dans le premier scénario, affirme-t-il, le fédéralisme n'apporterait que « risques et difficultés », et ce pour quatre raisons. *Primo*, la rupture de la vie en commun et de la solidarité aggraverait, au moins durant une longue période transitoire, les problèmes que la Belgique connaît en termes de disponibilités financières et d'efficacité des institutions du secteur public. *Secundo*, par le désordre qu'elle générerait, l'accession des régions à l'autonomie compromettrait les efforts méritoires de programmation, menés au plan national dans les domaines de l'investissement industriel, de l'aménagement du territoire et du progrès social. *Tertio*, en raison de sa taille réduite, la Wallonie deviendrait un satellite dans le concert des nations, excessivement dépendant de ses exportations, elles-mêmes soumises aux aléas de la conjoncture internationale. *Quarto*, faute de relations privilégiées avec le reste du pays, Bruxelles perdrait son attrait international. La capitale cesserait de jouer son rôle, déterminant pour l'avenir du pays, de centre politique, administratif, économique et financier. Au vu des inconvénients ainsi pointés et des maigres compétences laissées à l'État fédéral¹⁰⁴, on peut se demander si Oleffe n'assimile pas le fédéralisme au confédéralisme.

Prêté au MPW, le second scénario est évoqué en termes apocalyptiques. Une « orientation socialiste agressive » entraînerait la cessation des investissements industriels et la fuite des capitaux. Confronté à des difficultés économiques et financières aiguës, le gouvernement wallon se trouverait rapidement placé devant une alternative : soit renier ses objectifs et tenter de renouer les liens antérieurs avec la Flandre, pour autant que l'entreprise soit encore possible, mais en payant alors un prix politique élevé, soit radicaliser ses positions jusqu'à la suppression de la liberté économique, ce qui conduirait au collectivisme.

En fin de compte, conclut Oleffe, le fédéralisme exposerait la Wallonie à « des risques bien plus grands que ceux qui pèsent sur la Belgique unitaire ». Il irait aussi à contresens de l'évolution historique, qui pousse à la « constitution d'ensembles

¹⁰³ A. OLEFFE, « Perspectives du fédéralisme économique », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 40, février 1963, pp. 81-88.

¹⁰⁴ Au gouvernement belge, il resterait « à titre résiduaire, sinon très précaire, la responsabilité de la politique monétaire, de la politique douanière et le droit de récolter les finances nécessaires à la couverture de ses propres besoins (défense nationale, justice, enseignement...) » (*Ibidem*, p. 82). Notons que, par hypothèse, Oleffe ferait basculer dans le giron des entités fédérées l'ensemble de la politique sociale, en ce compris la fixation des salaires et la sécurité sociale, ainsi que toute la politique de la santé.

économiques plus larges », notamment en raison des économies d'échelle à réaliser en matière de recherche scientifique. Bref, l'intérêt économique et social wallon passerait par des « solutions institutionnelles appropriées à la nature et à l'ampleur des problèmes » auxquels la Belgique est confrontée. Mais quelles sont donc les solutions envisagées par le président du MOC ? Elles sont exposées à l'automne 1963, sous la forme d'un plan Oleffe dont nous retracerons la genèse, avant d'en évoquer le contenu.

2.3. OCTOBRE 1963 : LE PLAN OLEFFE

Les pourparlers menés au sein de la direction du MOC-ACW sur les relations entre Wallons et Flamands piétinent. En juin 1963, le projet de la loi Gilson sur la scission de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Hal-Vilvorde en un arrondissement unilingue flamand de Hal-Vilvorde et un arrondissement bilingue de Bruxelles entre dans sa phase de finalisation. La tension monte de plusieurs crans lorsque l'aile néerlandophone du PSC-CVP, emmenée par Jos De Saeger, rejette le compromis du gouvernement, puis quand Raf Hulpiau, lors de la Semaine sociale flamande, refuse de coupler l'adaptation du nombre de sièges au Parlement à l'octroi de garanties aux francophones. Le MOC et l'ACW entrent alors en conflit¹⁰⁵. La direction du Mouvement interdit la publication de toute prise de position séparée. Contre le gré de la CSC et des mutuelles, elle décide, cependant, l'organisation à l'automne de journées d'études distinctes, pour les ailes wallonne et flamande¹⁰⁶. Alors que la seconde se contente de réunir ses dirigeants, le 30 novembre, la première tient une journée d'études à Namur, le 26 octobre 1963, en présence de trois cents cadres et militants. Les travaux sont préparés au sein d'une commission dans laquelle s'active Jean-François Dechamps, docteur en droit attaché au service d'études du MOC¹⁰⁷.

En véritable sherpa de la présidence, Dechamps déblaye le terrain dès septembre. Selon lui, trois « solutions extrêmes » devraient être écartées en matière de réforme des institutions : le séparatisme, le scénario « Wallonie, région d'Europe » et le rattachement du Sud du pays à la France. Trois alternatives seraient également problématiques, parce qu'elles s'avèreraient, à l'expérience, dangereuses ou impraticables : la cogestion paritaire d'un État unitaire, le fédéralisme dualiste et le provincialisme pur et simple. Bref, « le point d'équilibre difficile à trouver se situe sans doute à mi-chemin entre le Charybde d'un quasi-État wallon et le Scylla d'un provincialisme exagéré et à peine coordonné¹⁰⁸ ».

¹⁰⁵ On en trouve des échos dans « Sans condition ? », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 40, octobre 1963, pp. 657-658.

¹⁰⁶ P. PASTURE, « L'État-providence 1960-1973 », in E. GERARD et P. WYNANTS (s. dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, op. cit., tome 1, p. 312.

¹⁰⁷ En raison de son expertise reconnue dans les matières institutionnelles, l'intéressé deviendra chef de cabinet-adjoint du Premier ministre Leo Tindemans.

¹⁰⁸ J.-F. DECHAMPS, « Le problème institutionnel belge : les questions préalables », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 40, septembre 1963, pp. 589-598.

Précédée d'un exposé de Victor Michel relatif aux problèmes économiques et sociaux de la Wallonie¹⁰⁹, la présentation du plan Oleffe se déroule lors de la journée d'études du 26 octobre. Le document en question n'est pas publié par la suite, vraisemblablement en raison des oppositions qu'il suscite. On en connaît cependant les contours à partir d'une épure que Jean-François Dechamps a soigneusement préparée pour le compte de son président¹¹⁰.

Comme précédemment, la décentralisation et la déconcentration s'opéreraient via les provinces, dont l'autonomie serait renforcée et les institutions démocratisées. Des questions d'intérêt commun, notamment culturelles, sociales ou économiques, pourraient être prises en charge par des interprovinciales, auxquelles les provinces délégueraient certaines attributions, moyennant l'exercice d'une tutelle par le pouvoir central. Face aux tendances centrifuges, ce dernier serait renforcé par divers mécanismes : nomination du Premier ministre pour la durée de la législature, élargissement des compétences du Conseil d'État, élection au suffrage universel direct de sénateurs provinciaux et de sénateurs nationaux. La « minorisation » des Wallons serait évitée par une répartition paritaire de grands ministères (Affaires économiques/Finances, Communications/Travaux publics, Travail/Prévoyance sociale...) et par l'instauration d'un vote « à majorité bilatérale¹¹¹ » pour des matières réservées, comme les compromis linguistiques ou certaines lois-programmes.

Nettement moins radical que la déclaration de l'ACW¹¹² sur le même sujet adoptée le 30 novembre 1963, le plan Oleffe essuie deux salves de critiques. La première émane de la frange fédéraliste du MOC, qui le juge excessivement timoré. Ainsi, dès le 19 octobre, le comité régional de la fédération de Charleroi le rejette, considérant « comme une erreur monumentale l'organisation d'une dispersion wallonne, isolant chaque région face au pouvoir central flamandisé ». Et le secrétaire de la même fédération d'ajouter ce commentaire : « Les dirigeants nationaux du MOC présentent, une fois de plus, une formule d'unitarisme teintée légèrement d'interprovincialisme (...). Ces remèdes ressemblent étrangement à de l'aspirine¹¹³. »

Sur une autre de ses composantes – la politique d'essaimage universitaire – le plan Oleffe soulève une seconde vague de critiques, émanant cette fois de catholiques très unitaristes. Le 23 juin 1963, dans un discours tenu à Louvain, le président du MOC a souhaité que « les structures universitaires et les programmes d'études soient adaptés aux problèmes de la promotion globale d'un peuple ». Ce plaidoyer a débouché sur la création d'un éphémère Centre universitaire d'études wallonnes, visant à « rendre la communauté wallonne plus consciente et mieux organisée » et à « engager la

¹⁰⁹ V. MICHEL, « Problèmes économiques et sociaux de la Wallonie », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 40, décembre 1963, pp. 889-911.

¹¹⁰ J.-F. DECHAMPS, « Un projet de réformes institutionnelles », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 40, novembre 1963, pp. 754-780.

¹¹¹ C'est-à-dire un vote à double majorité : majorité simple dans chaque assemblée et, à l'intérieur de celle-ci, majorité simple au sein de chaque communauté.

¹¹² Outre l'extension des compétences des provinces et un meilleur exercice du pouvoir central, l'ACW revendique une véritable reconnaissance des deux communautés avec création, pour chacune d'elles, d'un Conseil culturel et d'un Conseil économique propres. Il maintient ses exigences de scission des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, ainsi que d'adaptation « automatique » du nombre de sièges au Parlement. Cf. P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 296.

¹¹³ É. PIRSON (s. dir.), *Histoire du Mouvement ouvrier chrétien à Charleroi 1886-1990*, Charleroi-Bruxelles, 1995, pp. 132-133.

responsabilité des universitaires dans la promotion de leur communauté¹¹⁴ ». Le 26 octobre, lors de la journée d'études du MOC wallon, Oleffe¹¹⁵ précise sa pensée. Il constate que des facultés de la section française de l'Université catholique ne peuvent trouver à Louvain « la base logistique de la formation de leurs étudiants ». Si essaimage, il doit y avoir, le président du MOC préconise l'installation d'un second campus de l'UCL en Brabant wallon, non loin de l'agglomération bruxelloise. Cependant, il ne prône nullement la scission de l'institution : « Aussi longtemps qu'il existe un État belge et une seule Église de Belgique, ce qui est notre vœu le plus cher, l'unité politique et financière de l'Université doit être sauvegardée¹¹⁶. »

En dépit de cette dernière précision, Oleffe est bientôt considéré, dans certains milieux catholiques unitaristes, comme un « Savonarole » ou comme un « déménageur¹¹⁷ ». Ainsi, le prorecteur francophone de l'UCL, Édouard Massaux, « sursaute » à la lecture de ses propos¹¹⁸. De son côté, l'ancien ministre PSC Pierre Harmel trouve « scandaleuse » l'idée d'un transfert en Brabant wallon, fût-il partiel¹¹⁹. Quant au Premier ministre Lefèvre, il considère qu'une implantation de la section française en Wallonie « entraînerait, à coup sûr, le démantèlement de l'Université et celui de la Belgique¹²⁰ ».

2.4. RÉSISTANCES À L'UNITARISME AU SEIN DU MOC

À l'intérieur du MOC francophone, il existe une sensibilité régionaliste, puis fédéraliste, qui résiste à « l'unitarisme teinté d'interprovincialisme » promu par André Oleffe. Avec mesure, le groupe en question exprime son insatisfaction lors de congrès et de journées d'études. Ses membres n'ont à redouter ni menaces de sanction, ni mesures de rétorsion, mais la crainte d'affaiblir le Mouvement ouvrier chrétien, « famille » à laquelle ils sont très attachés, explique, dans leur chef, une certaine

¹¹⁴ M. LIBON, « Centre universitaire d'études wallonnes », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, tome 1, *op. cit.*, p. 244.

¹¹⁵ Il est, relevons-le au passage, membre du conseil d'administration des « Amis de Louvain ».

¹¹⁶ Cité par M. WOITRIN, *Louvain-la-Neuve et Louvain-en-Woluwe. Le grand dessein*, *op. cit.*, pp. 34-36.

¹¹⁷ D'autres, qui partagent la position d'Oleffe sur un second campus de l'UCL à établir en Wallonie, sont frappés de la même suspicion : ainsi le député PSC de l'arrondissement de Neufchâteau-Virton Philippe le Hodey et certains professeurs (Joseph Maisin, Paul Capron, André Lagasse...). Cf. J.-M. LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve 1962-1971. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, *op. cit.*, p. 25.

¹¹⁸ É. MASSAUX, *Pour l'Université catholique de Louvain. Le « Recteur de fer » dialogue avec Omer Marchal*, *op. cit.*, p. 191.

¹¹⁹ V. DUJARDIN, *Pierre Harmel. Biographie*, Bruxelles, 2004, pp. 414-415.

¹²⁰ C. LAPORTE, *L'affaire de Louvain 1960-1968*, Bruxelles, 1999, p. 126.

retenue¹²¹. La plupart d'entre eux évoluent dans le sillage de Rénovation wallonne¹²², une organisation catholique de plus en plus gagnée aux vues fédéralistes¹²³.

Combien de cadres et de militants cette mouvance réunit-elle ? Il est impossible de répondre à cette question avec précision, tant la réalité de terrain est différente selon les moments et les lieux. À en croire deux anciens dirigeants du MOC¹²⁴, il existerait alors, dans le réseau des organisations ouvrières chrétiennes, une gradation de positions favorables à Rénovation wallonne. Les sympathisants seraient tantôt de simples affiliés de ce mouvement, tantôt des lecteurs de ses publications, tantôt des citoyens qui se reconnaissent dans ses idées. Ils pourraient représenter, en tout cas à des moments de vive tension communautaire, une fraction assez importante (près de la moitié ?) des militants du MOC wallon, avec des concentrations assez fortes dans les fédérations de Charleroi, de Mons et de Liège. Seule une petite minorité – une trentaine de personnes, guère plus¹²⁵ – figure, à proprement parler, parmi les cadres de Rénovation wallonne, en siégeant dans ses instances dirigeantes, ses comités régionaux, ses délégations officielles ou ses commissions de travail. Ce nombre n'est pas impressionnant, mais il est probablement trompeur : souvent, il s'agit de « leaders d'opinion », bénéficiant d'appuis solides, à la base, dans les fédérations les plus industrialisées. On en jugera à la lecture du tableau 1¹²⁶ :

Tableau 1 : Cadres de Rénovation wallonne issus du MOC et de ses organisations, 1961-1973

Nom, prénom	Fonction(s) au sein du MOC ou de ses organisations	Responsabilité(s) assumée(s) à Rénovation wallonne
Bastin Max	directeur du Centre d'information et d'éducation populaire du MOC et des <i>Dossiers de l'action sociale catholique</i> , animateur des Semaines sociales wallonnes, fondateur de l'Institut supérieur de Culture ouvrière	membre de plusieurs commissions de travail (1963, 1968), cofondateur de l'hebdomadaire <i>Rénovation</i> (1970)
Baudour Floris	secrétaire fédéral de la CSC de Mons-Borinage	secrétaire du bureau de la régionale de Mons-Borinage (1963), membre du comité exécutif (1966)
Bercy Joseph	président du MOC de Charleroi, vice-président de la Centrale chrétienne des services publics	président de la régionale de Charleroi (1961, 1963, 1966), vice-président de Rénovation wallonne (1962-1965)

¹²¹ Entretien de Jeanine Wynants-Kemps, ancienne présidente de Vie Féminine et du MOC, avec l'auteur, 23 septembre 2006.

¹²² Sur l'histoire de ce mouvement, cf. R. ROYER, *Histoire de Rénovation wallonne*, Bruxelles, 1973 ; M. LIBON, « Rénovation wallonne », in *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 3, op. cit., pp. 1393-1398.

¹²³ Et ce même si cet adjectif n'est pas utilisé, afin d'éviter toute polémique alors que, dès 1961-1962, « certaines des solutions qu'elle défend sont certainement fédéralistes ». Cf. DELFORGE, *Un siècle de projets fédéralistes pour la Wallonie 1905-2005*, op. cit., pp. 122-124.

¹²⁴ Entretiens de Jeanine Wynants-Kemps et de Jean Hallet avec l'auteur, 23 septembre 2006 et 24 février 2007.

¹²⁵ Compte non tenu d'intellectuels proches du Mouvement, dont il sera question par la suite.

¹²⁶ Les dates mentionnées dans ce tableau indiquent les années pour lesquelles les responsabilités correspondantes sont signalées dans R. ROYER, *Histoire de Rénovation wallonne*, op. cit., et dans *Encyclopédie du mouvement wallon*, op. cit.

Bouhy Jean	permanent national (président) des Équipes populaires	membre du comité de la régionale de Liège (jusqu'en 1969)
Boulangier Antoine	permanent de la Centrale des Francs-mineurs de Liège	membre du comité de la régionale de Liège (1967)
Boulvin Louis	secrétaire régional du MOC de Mons-Borinage	membre du bureau régional de Mons-Borinage (1963, 1967), membre du conseil général (1964), vice-président de Rénovation wallonne (1967)
Califice Alfred	permanent fédéral de la CSC de Charleroi (puis député PSC de l'arrondissement de Charleroi, à partir de 1965)	membre du comité de la régionale de Charleroi (1961) et d'une commission de travail (1968)
Califice Charles	permanent fédéral de la CSC de Huy-Waremme	délégué de la section de Huy (1963), trésorier de la régionale de Huy (1967)
Capitaine Louis	permanent de la CSC du Luxembourg	secrétaire (1962), puis président (1963) de la régionale du Luxembourg
Cappelleman Germain	secrétaire régional du MOC de Charleroi	membre du bureau de la régionale de Charleroi (1964, 1967, 1973) et du bureau national (1967, 1971), cofondateur de l'hebdomadaire <i>Rénovation</i> (1970), secrétaire général de Rénovation wallonne (1973)
Chaput Charles	directeur général de l'Économie populaire (Ciney)	président de la régionale de Ciney-Dinant (1963)
Defossé René	président du MOC d'Ath-Tournai	secrétaire (1962), puis président (1963) du bureau de la régionale d'Ath-Tournai, membre du comité exécutif (1966), puis du bureau national (1967)
Delbovier Marc	attaché au service d'études de la CSC	membre de la commission économique et sociale (1968).
Dewez Hubert	permanent national de la CSC en charge de la formation, rédacteur en chef de l'hebdomadaire <i>Au Travail</i>	membre du conseil général (1962, 1964, 1972), du comité exécutif (1963, 1966) et du bureau national (1967)
Fallais Victor	secrétaire fédéral de la CSC de Liège	membre de la délégation du mouvement lors de la manifestation en faveur des Fourons (1962)
Ghys Eugène	permanent de la CSC de Charleroi	secrétaire de la régionale de Charleroi (1961), membre du conseil général (1962, 1964) et du comité exécutif (1963).
Gillard Walthère	permanent de la CSC du Brabant wallon	membre du comité directeur de la régionale du Brabant wallon (1967), du bureau national (1967) et du conseil général (1968, 1970, 1971, 1972)
Glibert Alfred	délégué syndical CSC à la RTT de Charleroi	membre du comité directeur de la régionale de Charleroi (1967) et du conseil général (1970)

Hardy Paul	permanent de la CSC de Liège	membre du comité directeur de la régionale de Liège (1967, 1973)
Horrión Émile	président de la CSC de Liège	membre du bureau de la régionale de Liège (1961, 1963, 1967, 1973), du comité exécutif (1963) et du conseil général (1964)
Jonckeaú Roger	permanent de la CSC de Verviers	président de la régionale de Verviers (1963), membre suppléant du comité exécutif (1966)
Laurent Jacques	permanent et secrétaire de la CSC de Liège	secrétaire (1963), puis membre du comité directeur (1967) de la régionale de Liège, représentant liégeois à l'assemblée générale (1973)
Leclef Edmond	permanent de la CSC (CNE) de Charleroi	membre du comité directeur (1961), secrétaire, puis trésorier (1963) de la régionale de Charleroi, membre du bureau national (1967-1976)
Lejuste Maurice (dit Francis)	permanent de la CSC d'Ath-Tournai	secrétaire, puis président de la régionale d'Ath-Tournai (1963)
Leloup Jean	délégué principal de la CSC à Hainaut-Sambre, membre du comité fédéral et du comité national de la CSC	membre du comité directeur (1961), puis secrétaire (1963) de la régionale de Charleroi, rédacteur en chef du périodique <i>Rénovation</i> (1962)
Lemoine Florimond	président du MOC de Mons-Borinage	président de la régionale de Mons-Soignies (1963), vice-président de la régionale de Mons-Borinage (1963), membre du comité exécutif (1963)
Lonnoy Albert	président de la régionale liégeoise de la Centrale chrétienne des Chemins de fer et des PTT, membre du bureau fédéral de la CSC et du comité national de la Centrale des Communications	membre du comité directeur de la régionale de Liège (1966, 1973), du conseil général (1966, 1971) et du bureau national (1967)
Mathelin Roger	vice-président du MOC de Bruxelles	membre du bureau de la régionale de Bruxelles (1961), du conseil général (1962, 1964), du comité exécutif (1963, 1966) et du bureau national (1967)
Pauss Ferdinand	permanent de la CSC (CNE) de Bruxelles, secrétaire général-adjoint de la Centrale nationale des Employés	président de la régionale de Bruxelles (1961), vice-président de <i>Rénovation wallonne</i> (1961-1964), membre du conseil général (1964) et du comité exécutif (1966)
Piette Josly	permanent de la CSC de Liège	représentant de la régionale de Liège à l'assemblée générale (1973)
Prignon J.	permanent de la CSC de Verviers	secrétaire de la régionale de Verviers (1963)
Stélandre Raymond	propagandiste national du MOC	membre de la commission économique et sociale (1968)

Teheux Ignace	secrétaire fédéral des mutualités chrétiennes de Liège	membre de la délégation liégeoise lors de la manifestation en faveur des Fourons (1962)
Van Hoof Claude	permanent des Équipes populaires de Mons-Borinage	membre du comité directeur de la régionale de Mons-Borinage (1964, 1967)
Verjans Jean	secrétaire régional du MOC de Liège	membre du bureau de la régionale de Liège (1962, 1967, 1973)

Du point de vue de leur appartenance organisationnelle et régionale, les trente-cinq personnes recensées ci-dessus se répartissent comme suit :

Tableau 2 : Appartenance institutionnelle et régionale des cadres de Rénovation wallonne issus du MOC, 1961-1973

Organisations	Nombres correspondants	Fédérations	Nombres correspondants
MOC national ¹	2	Liège	9
MOC régional	7	Charleroi	7
CSC nationale	3	Mons-Borinage	4
CSC régionale	17	Ath -Tournai	2
CSC entreprises	2	Bruxelles	2
Équipes populaires (niveau national)	1	Verviers	2
Équipes populaires (niveau régional)	1	Brabant wallon	1
Mutuelles	1	Ciney-Dinant	1
Coopératives	1	Huy-Waremme	1
		Luxembourg	1
		Sans	5

¹ Nous n'avons pas comptabilisé Victor Michel parmi ceux-ci. Le secrétaire général du MOC figure pourtant parmi les membres d'honneur de Rénovation wallonne, en décembre 1961. Il préside la première séance de travail du deuxième congrès du mouvement, le 13 janvier 1962, ce qui lui vaut une charge du *Standaard* pour « rapprochement avec des renardistes ». Il décline l'invitation à présider une autre séance de travail, lors du troisième congrès (23 février 1963), et n'apparaît plus ensuite dans les cénacles du Mouvement wallon. Cf. P. DELFORGE, « Michel Victor », in *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 2, *op. cit.*, p. 1103.

On note la forte proportion de propagandistes et de permanents syndicaux (quatre septièmes), ainsi que la présence de trois secrétaires régionaux du MOC, influents dans leur fédération (L. Boulvin, G. Cappellemann et J. Verjans). Au plan de la répartition spatiale, les provinces de Liège et de Hainaut l'emportent nettement : c'est dans le sillon industriel que les craintes alimentées par le déclin économique de la Wallonie sont les plus vives.

Les responsabilités exercées à Rénovation wallonne par des cadres du MOC et de ses organisations constitutives ne sont pas négligeables. Au sommet, on relève ainsi trois vice-présidents, un secrétaire général, dix membres du comité exécutif et du bureau national. Les animateurs d'instances régionales sont au nombre de vingt-neuf ¹²⁷. Par

¹²⁷ En 1963, à Charleroi, c'est la totalité du bureau régional qui est constituée de cadres du MOC : Joseph Bercy (président), Germain Cappellemann (vice-président), Jean Leloup (secrétaire), Edmond Leclef (trésorier). Plusieurs d'entre eux sont des disciples d'Élie Baussart. Cf. R. ROYER, *op. cit.*, p. 37.

ailleurs, quatorze¹²⁸ des responsables repris dans le tableau 1 se retrouvent parmi les vingt-sept personnalités pressenties par Rénovation wallonne, au début de 1964, pour faire partie d'un Comité d'action travailliste, à constituer avec le MPW, en vue d'un rapprochement entre les deux mouvements¹²⁹.

C'est aussi à l'initiative du même noyau¹³⁰ qu'à la veille du congrès du PSC-CVP de décembre 1963, une centaine de cadres du MOC interpellent cette formation. Ils en rejettent les options « étroitement provincialistes ». Dans la foulée, ils réclament la mise en place de véritables institutions wallonnes, capables de développer l'infrastructure, de définir une politique démographique et une planification économique, de promouvoir une vie culturelle autonome. On retrouve le même cercle – la fédération carolorégienne et des cadres wallons du MOC, des permanents de la CSC¹³¹ – parmi les militants ouvriers¹³² qui marquent publiquement leurs distances à l'égard du « Manifeste des organisations chrétiennes¹³³ », signé à titre personnel par André Oleffe, huit jours avant les élections du 23 mai 1965 : les intéressés voient dans ce document une déclaration de soutien au PSC-CVP, parti dont ils ne partagent pas toutes les orientations, notamment en matière de réformes institutionnelles.

Aux cadres du MOC actifs à Rénovation wallonne s'ajoute une série d'intellectuels qui évoluent dans l'orbite des organisations ouvrières chrétiennes, tout en professant des convictions fédéralistes : ainsi, Yves de Wasseige, Maurice Galderoux, Alain Kenda,

¹²⁸ M. Bastin, Fl. Baudour, J. Bercy, G. Cappellemann, R. Defossé, H. Dewez, E. Ghys, É. Horrion, J. Laurent, M. Lejuste, Fl. Lemoine, R. Mathelin, F. Pauss et I. Teheux. On peut y ajouter Émile Mazy, secrétaire régional de la Centrale nationale des employés de Liège, membre de comités de patronage de Rénovation wallonne, et Maurice Galderoux, dont il est question *infra*, ce qui porte le total à seize.

¹²⁹ La tentative n'aboutit pas. Cf. R. ROYER, *Histoire de Rénovation wallonne, op. cit.*, et dans *Encyclopédie du mouvement wallon, op. cit.*, p. 43.

¹³⁰ Notamment L. Boulvin, A. Califice et G. Cappellemann. Cf. P. DELFORGE, « Boulvin Louis », in *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 1, *op. cit.*, p. 180.

¹³¹ P. PASTURE, « L'État-providence 1960-1973 », *op. cit.*, p. 315 ; P. JOYE et R. LEWIN, *L'Église et le mouvement ouvrier en Belgique, op. cit.*, p. 335.

¹³² Signalons que le Centre national des Équipes populaires, les fédérations des EP de Charleroi, Tournai, Mons et Liège réagissent sur le sujet plutôt comme organisations apostoliques, qui refusent, par principe, toute identification à une formation politique. Cf. G. ZELIS, « Les Équipes populaires », in E. GERARD et P. WYNANTS (s. dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique, op. cit.*, tome 2, p. 557.

¹³³ Ce manifeste présente le PSC-CVP comme « un grand parti d'inspiration chrétienne et démocratique », « garantie indispensable pour le maintien du pluralisme des institutions ». Cf. « Structures et évolution du "monde catholique" en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 353, 1967, pp. 45-46. Précisons qu'initialement, André Oleffe est réticent à cautionner pareille déclaration, se doutant qu'elle risque d'être mal accueillie au sein de certaines organisations ouvrières chrétiennes francophones. Après un examen attentif du programme du PSC-CVP, il s'exécute pour ne pas se désolidariser de l'ACW, moyennant des concessions – en faveur de la démocratie chrétienne – lors de la composition des listes électorales. Cf. W. BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968, op. cit.*, pp. 338-339.

Lucien Latin, François Martou et Joseph Schoonbroodt¹³⁴. Ils sont amenés, eux aussi, à se démarquer des positions unitaristes d'André Oleffe.

En fin de compte, l'analyse de la démocratie chrétienne wallonne que Vincent Goffart propose, en 1966, paraît fidèle à la réalité¹³⁵. Au sein de ce courant, la conscience wallonne s'affirme indiscutablement, mais à des rythmes différents selon les sous-régions. « Même si la majorité des esprits ne s'est pas encore arrêtée à des formules précises », le souhait d'une plus grande autonomie des deux communautés fait tache d'huile. Rénovation wallonne « touche, un peu partout, des cadres et des dirigeants, mais cela ne paraît pas faire grand monde en définitive ». Il n'empêche. Un tel courant est parvenu à « inciter à réfléchir et à repenser un certain nombre d'idées ». De manière souterraine ou par capillarité, il pourrait ultérieurement marquer davantage encore les mentalités, « terrain combien important (...) où, demain, les idées claires et nettes prendront racine ». C'est là, on le verra, une anticipation assez correcte de la suite des événements.

2.5. NOVEMBRE 1966 : LE PLAN OLEFFE REMANIÉ ET CONTESTÉ

Le climat communautaire se détériore au cours de l'année 1966, sous l'influence de « l'affaire de Louvain ». Rendu public le 15 mai, un mandement épiscopal, aussitôt critiqué au Nord du pays, réaffirme « la volonté inébranlable » du pouvoir organisateur de maintenir l'unité institutionnelle, fonctionnelle et géographique de l'*Alma Mater*, avec localisation de l'institution dans la cité du Brabant flamand¹³⁶. Deux jours plus tard, le député social chrétien d'Audenarde Jan Verroken dépose une proposition de loi sur l'emploi des langues dans l'enseignement supérieur, qui revient à imposer l'usage du néerlandais pour les cours et séminaires dispensés au Nord du pays¹³⁷. Le 19 mai, Victor Michel, secrétaire général du MOC, membre du bureau national du PSC-CVP, réagit vivement : si cette proposition de loi n'est pas retirée, ce

¹³⁴ Engagé dans de nombreuses activités de formation mises sur pied par les organisations ouvrières chrétiennes et membre du bureau régional du MOC de Charleroi, Yves de Wasseige fait partie du comité directeur (1961) et du conseil général de Rénovation wallonne (1968-1980). Au Ministère des Affaires économiques, il sera le chef de cabinet d'André Oleffe. Fonctionnaire au Ministère de l'Intérieur, secrétaire de la Commission permanente de contrôle linguistique, vice-président de l'Association wallonne du personnel des services publics et porte-parole bruxellois de la tendance « Rénovation wallonne » qui milite au sein du MOC, Maurice Galderoux siège, tout au long des années 1960, au bureau, au comité exécutif et au conseil général de l'organisation wallonne. Intellectuel proche du MOC et militant de la démocratie chrétienne, Alain Kenda est, à Rénovation wallonne, un des responsables de la régionale de Mons-Borinage en 1970. La même année, Lucien Latin et Joseph Schoonbroodt, tous deux journalistes à *La Cité*, figurent parmi les cofondateurs de l'hebdomadaire *Rénovation*. Assistant à l'UCL et proche du MOC via le Centre d'information et d'éducation populaire dirigé par Max Bastin, François Martou siège au conseil général de Rénovation wallonne depuis 1967. Sur les engagements des intéressés, cf. *Encyclopédie du mouvement wallon, op. cit., passim* ; R. ROYER, *Histoire de Rénovation wallonne, op. cit., passim* ; C. KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français. Les origines du FDF*, Bruxelles, 2004, p. 365.

¹³⁵ V. GOFFART, « La démocratie chrétienne en Wallonie », *La Revue nouvelle*, n° 43, 1966, pp. 113-139, surtout pp. 133-135.

¹³⁶ C. LAPORTE, *L'affaire de Louvain 1960-1968, op. cit.*, pp. 193-197.

¹³⁷ *Ibidem*, pp. 204-208.

sera, dit-il, la fin du parti unitaire¹³⁸. La proposition Verroken n'est pas prise en considération, mais le MOC-ACW est entraîné, bien malgré lui, dans la tourmente.

Le Mouvement ouvrier chrétien est d'autant plus touché par le contentieux louvaniste qu'en juillet-août 1966, trois de ses dirigeants, et non des moindres, figurent parmi les quatre conseillers laïcs et les huit curateurs nommés ou confirmés par l'épiscopat¹³⁹ : Willy D'Havé, président de l'ACW, est conseiller, tandis qu'August Cool, chef de file de la CSC-ACV, et Jean Hallet, secrétaire général des mutualités chrétiennes, sont curateurs. Les intéressés ont beau tenter de calmer le jeu, les esprits s'échauffent dans les organisations constitutives du MOC-ACW, de part et d'autre de la frontière linguistique¹⁴⁰. Dans le même temps, la situation socio-économique de la Wallonie se détériore, au point de porter à son paroxysme « l'angoisse qui étreint les familles¹⁴¹ ».

C'est dans ce climat lourd que le MOC tient une nouvelle journée d'études wallonne, le 27 novembre 1966, devant 250 participants. La commission chargée par la direction du mouvement de plancher sur les questions institutionnelles présente alors une version remaniée du plan Oleffe¹⁴². On y trouve – outre une confirmation de l'option « provincialiste » – une série d'inflexions significatives. *Primo*, la parité entre francophones et néerlandophones est désormais revendiquée « dans tous¹⁴³ les centres de décision et de direction de l'État belge ». *Secundo*, il ne s'agit plus de créer des interprovinciales chevauchant, le cas échéant, la frontière linguistique, mais *une seule* interprovinciale *wallonne* (ou *francophone*, selon les versions)¹⁴⁴, « instrument de regroupement, de contact, de cohésion, de représentation de la communauté wallonne, carrefour de toutes les forces vives de la Wallonie¹⁴⁵ ». *Tertio*, le MOC demande la création d'un comité formé des parlementaires wallons et bruxellois francophones, ainsi qu'un renforcement de l'action du Conseil économique wallon. *Quarto*, pour la région bruxelloise, il préconise l'élaboration d'un « statut démocratique, pleinement respectueux des cultures française et néerlandaise et garantissant son développement économique ». *Quinto*, pour le Brabant wallon et le Brabant flamand, il propose « la reconnaissance de la qualité de régions économiques distinctes l'une de l'autre ».

¹³⁸ W. JONCKHEERE et H. TODTS, *Leuven Vlaams. Splitsingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven*, Louvain, 1979, p. 174.

¹³⁹ C. LAPORTE, *L'affaire de Louvain 1960-1968*, op. cit., pp. 217-218 ; W. JONCKHEERE et H. TODTS, *Leuven Vlaams. Splitsingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven*, op. cit., p. 199.

¹⁴⁰ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 300. Comme manifestation de la tension croissante, épinglons ce passage d'un article de M. Bastin, « Des yeux et des oreilles », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 43, mai-juin 1966, pp. 420-421 : « Un certain fanatisme ne trouve plus aucune justification dans l'état atteint par la communauté flamande de ce pays. Il ne peut plus témoigner que d'un attachement déraisonnable, non point à la "terre charnelle", mais à des mythes nationalistes, sinon racistes. On sait où cela mène. »

¹⁴¹ V. MICHEL, « Une politique de renouveau wallon », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 43, décembre 1966, pp. 813-824.

¹⁴² « Propositions d'orientations pour une politique de renouveau économique et social de la Wallonie », *ibidem*, pp. 825-826.

¹⁴³ Nous soulignons.

¹⁴⁴ Nous soulignons également.

¹⁴⁵ V. MICHEL, « Une politique de renouveau wallon », op. cit., p. 820.

Sans doute demeure-t-on encore dans un schéma de décentralisation. Cependant, le modèle envisagé met davantage l'accent sur l'unité de la Wallonie et des francophones de Belgique, à consacrer par la création de quelques institutions propres.

La journée permet à A. Oleffe de préciser sa position relative à un essaimage de l'UCL en Brabant wallon ¹⁴⁶ :

« Dans notre esprit, la création d'un campus en Wallonie n'a nullement signifié une renonciation quelconque aux droits séculaires des francophones à Louvain. La localisation dans cette seule ville de toutes les institutions universitaires n'est pas un dogme. Nous avons, pour le prouver, l'exemple du dédoublement des candidatures à Ottignies et de l'établissement des doctorats en médecine à Woluwe, mais nous n'accepterons jamais d'être expulsés, contre notre gré, de Louvain (...). L'installation d'une deuxième université catholique complète en Wallonie exigerait des efforts financiers d'une telle envergure qu'une seule chose est certaine : il n'y a, dans le pays, aucune majorité politique, même pas flamande, pour voter la subsidiarité d'un tel investissement. »

En réalité, le fossé s'approfondit, au sein de l'aile francophone du MOC-ACW, entre deux tendances, au point que – pour la première fois – la presse du mouvement fait publiquement état de « tensions » et de « divergences internes ». Max Bastin ¹⁴⁷ résume les positions en présence comme suit ¹⁴⁸ :

« Sur quoi, dès lors, porte la tension ? Essentiellement sur le degré d'institutionnalisation des communautés dans le cadre de l'État belge. Certains ¹⁴⁹ affirment leur conviction que seule l'instauration d'un régime fédéral peut résoudre le problème posé ci-dessus [NDLR : l'inorganisation du monde wallon, francophone et bruxellois]. D'autres ¹⁵⁰ pensent qu'un processus essentiellement pratique doit être envisagé et refusent l'option fédéraliste au point de départ. »

De son côté, Victor Michel synthétise les critiques adressées au plan Oleffe remanié par la mouvance fédéraliste en trois points : tout d'abord, les orientations tracées par la direction nationale du mouvement seraient vraiment minimalistes ; ensuite, le renforcement du pouvoir des provinces affaiblirait la cohésion de la Wallonie ; enfin,

¹⁴⁶ « Extraits des débats à la journée d'études », *Démocratie*, numéro de lancement, décembre 1966, p. 5. Oleffe y reprend, quasiment mot pour mot, un passage de l'interview qu'il a donnée au périodique louvaniste *Ne Evertetur*, tome 1, n° 3, 27 janvier 1966. Cf. W. JONCKHEERE et H. TODTS, *Leuven Vlaams. Splittingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven*, op. cit., p. 274.

¹⁴⁷ Fédéraliste convaincu, Max Bastin a adhéré à Rénovation wallonne et au Mouvement populaire wallon après les grèves de 1960-1961. Cf. à son propos les notices « Bastin Max », in J. NEUVILLE (s. dir.), *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique*, tome 1, Bruxelles, 1995, pp. 76-77, ainsi que in *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 1, Charleroi, 2000, p. 124.

¹⁴⁸ M. BASTIN, « Un programme d'action wallonne », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 43, décembre 1966, p. 811.

¹⁴⁹ Emmenés par G. Cappellemann, qui déclare, le 27 novembre 1966 : « Un cadre institutionnel doit éviter l'étouffement de la Wallonie par la Flandre. Il faut créer des structures juridiques reconnaissant et organisant l'entité wallonne dans le sens d'une autonomie. » Cf. « Extraits des débats à la journée d'études », op. cit., p. 5.

¹⁵⁰ Oleffe, leur chef de file, ponctue un éditorial par le mot d'ordre : « Amitié et collaboration avec la communauté flamande ». Cf. « Démocratie sera le mensuel du MOC, c'est-à-dire le vôtre », *Démocratie*, numéro de lancement, décembre 1966, p. 1.

il serait permis de douter de « la réalité des pouvoirs qui pourraient être conférés à l'interprovinciale ¹⁵¹ ». Manifestement, le débat n'est pas clos.

La fin de l'année 1967 et les premiers jours de 1968 sont consacrés à l'analyse comparative des programmes institutionnels du MOC francophone et du PSC-CVP ¹⁵². La démarche n'est pas, on le verra, dénuée d'implications internes.

Rappelons d'abord qu'à la veille de leur congrès de Knokke, les sociaux-chrétiens élaborent un « projet de réorganisation du pouvoir politique ». Celui-ci repose sur un transfert de compétences aux provinces, avec possibilité de créer des interprovinciales, qui régleraient par délégation des questions d'intérêt commun. À certains égards, ce schéma institutionnel ressemble à la version initiale du plan Oleffe. Il est cependant en retrait par rapport aux positions arrêtées, en 1966, par le MOC : si la consolidation des provinces permettrait la décentralisation, l'absence d'une interprovinciale francophone et d'une interprovinciale néerlandophone, dotées de compétences et de moyens d'action étendus, empêcherait d'attaquer le problème communautaire à la racine.

Résultant d'un compromis entre l'unitarisme provincialiste d'un certain PSC francophone et la ligne plus « dure » du CVP flamand, le montage institutionnel imaginé par les sociaux chrétiens ¹⁵³ est assez éloigné du « pré-fédéralisme » préconisé par les socialistes wallons, lors de leur congrès de Verviers ¹⁵⁴. En fin de compte le plan Oleffe actualisé ¹⁵⁵ ne pourrait-il servir de base à un rapprochement entre les deux pôles, pour autant que le PSC-CVP accepte le principe d'une interprovinciale wallonne (ou francophone) ? En conférant ainsi une portée stratégique à ses thèses, la direction du MOC tente manifestement de procurer une légitimité à un programme qu'elle sait critiqué par une partie de ses propres troupes.

¹⁵¹ V. MICHEL, « Le temps de l'action », *ibidem*, p. 3.

¹⁵² M. BASTIN, « Les interprovinciales à l'ordre du jour ! », *Démocratie*, tome 1, octobre 1967, pp. 1-2.

¹⁵³ Il va moins loin que la proposition de loi élaborée par le sénateur provincial de Namur Victor Barbeaux (démocrate chrétien), proche de Rénovation wallonne. Ce dernier préconise la création d'une interprovinciale wallonne, dotée d'une assemblée élue au suffrage universel, à vocation consultative. L'interprovinciale exercerait les pouvoirs de décision que les provinces lui transfèreraient en matière d'enseignement et de culture. Barbeaux y voit une solution de court terme, réalisable sans révision de la Constitution, mais il reconnaît qu'elle ne résout pas le problème de la « minorisation » de la Wallonie. Cf. « Barbeaux Victor », in *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 1, *op. cit.*, p. 119.

¹⁵⁴ Rétablissant leur unité interne, les socialistes wallons se réunissent en congrès à Tournai (11-12 mars 1967) et à Verviers (26-27 novembre 1967). Ils constatent que « la seule solution logique, définitive et globale » à apporter au problème communautaire réside dans le fédéralisme, mais que ce dernier ne peut être immédiatement instauré. Il s'indique, dès lors, de mettre en œuvre « des solutions transitoires immédiatement applicables » : mise en place de structures régionales chargées d'assurer la reconversion ; scission des ministères « à signification régionale » ; désignation de deux vice-Premiers ministres, chargés respectivement des affaires wallonnes et flamandes ; création d'une assemblée régionale wallonne, composée de parlementaires et de membres désignés par les conseils provinciaux, pouvant adopter des recommandations ; installation d'un exécutif régional wallon à compétence consultative. Cf. F. JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État "communautaire et régional"*, *op. cit.*, pp. 156-157 ; « Les congrès socialistes wallons », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 391, 1968.

¹⁵⁵ Présenté, une nouvelle fois, par J.-F. DECHAMPS, « Après le Congrès des socialistes wallons », *Démocratie*, tome 1, décembre 1967, p. 1.

2.6. 1968 : LA CRISE DE LOUVAIN

André Oleffe est directement confronté à la crise de Louvain¹⁵⁶ et à ses contrecoups, en particulier au sein du PSC-CVP et du MOC-ACW. Il importe de mesurer son implication dans ces événements, pour comprendre son attitude ultérieure.

Commençons par scruter son rôle au sein de l'UCL, en suivant la chronologie de près. En avril 1967, on l'a vu, le président du MOC succède à Harold d'Aspremont-Lynden comme conseiller du pouvoir organisateur. Quelques mois plus tard, il est plongé au cœur du cyclone. Il se positionne d'abord comme francophone, puis il assume une mission de médiation vouée à l'échec.

Le 15 janvier 1968, la section française de l'UCL publie son plan d'expansion en dehors de Louvain, ville dans laquelle elle maintiendrait cependant son siège principal et une institution d'enseignement complète, à l'exclusion d'une faculté de médecine. Selon ses propres dires, Oleffe comprend aussitôt que « la guerre est déclarée ». Il se range alors dans le camp des francophones de l'*Alma Mater*. Six jours plus tard, lors d'une réunion officieuse du bureau du conseil académique et du conseil financier de la section française, il exhorte ces mêmes francophones à adopter une attitude plus ferme, en prévision des assauts flamands qui s'annoncent. À ce moment, il est clairement aux côtés d'une des parties impliquées dans le contentieux.

À partir du 22 janvier, Oleffe doit adopter, publiquement du moins, une attitude plus réservée. Comme l'impasse est totale au sein du conseil d'administration de l'Université, un quintette est chargé d'une mission de bons offices en vue de renouer le dialogue entre les deux sections. Outre le commissaire général Edward Leemans, deux francophones et deux néerlandophones en font partie : d'une part André Oleffe et Jean Godeaux, président de la Banque Bruxelles-Lambert ; d'autre part, August De Schryver, ancien ministre du PSC-CVP, et Fernand Collin, président de la Kredietbank. Oleffe ne se fait guère d'illusions sur les chances de succès de cette médiation : il ne sera pas évident, écrit-il à Leemans, de « trouver un point de ralliement permettant à chacun de sauver la face et de garder son prestige intact ». C'est pourquoi il établit une répartition des rôles, entre francophones, avec J. Godeaux. Ce dernier se montrera intransigent. Pour sa part, le président du MOC adoptera une attitude plus souple, en vue de ménager, le cas échéant, une ultime possibilité de négociation avec des figures de proue de la démocratie chrétienne flamande.

La commission de conciliation tourne en rond, pendant plusieurs jours. Pour renforcer les liens de ses membres francophones avec le PSC wallon, un groupe de contact permanent est constitué discrètement, en ces jours difficiles. Il réunit André Oleffe et Michel Woitrin, administrateur général de la section française, ainsi que

¹⁵⁶ Sur la crise de Louvain, le rôle qu'y joue A. Oleffe et les positions qu'il adopte sur ce dossier, cf. C. LAPORTE, *L'affaire de Louvain 1960-1968*, op. cit., pp. 294-295, 301-303 et 319 ; J.-M. LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve 1962-1971. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, op. cit., pp. 74, 78, 81, 85-86, 93-95, 100-107, 143, 155-157 ; « Les derniers développements de l'affaire de Louvain, II », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 398, 1968, pp. 10, 13-14 et 20 ; W. JONCKHEERE et H. TODTS, *Leuven Vlaams. Splitsingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven*, op. cit., pp. 295, 299-300, 318, 325-326, 333, 336-337.

deux leaders, sociaux chrétiens, Léon Servais et Albert Parisis. Dès ce moment, Oleffe est convaincu que la section française devra quitter Louvain pour être transplantée en Wallonie¹⁵⁷, où « elle retrouvera, dit-il, sa communauté d'origine ». Concertée avec M. Woitrin, la stratégie de l'Ottintois consiste à maintenir, le plus longtemps possible, une unité juridique entre UCL et KUL, afin d'en faire un levier pour décrocher un résultat qu'il jugeait précédemment hors d'atteinte : l'obtention des moyens financiers requis pour le transfert, intégral et à des conditions décentes, de la section française en Wallonie. Au service de cet objectif, Oleffe mettra – selon les dires de Jean Godeaux – « toute son imagination débordante¹⁵⁸ ».

Le 3 février¹⁵⁹, l'épiscopat se réunit en présence du recteur Albert Descamps, du commissaire général Edward Leemans, des prorecteurs Édouard Massaux et Piet De Somer, des conseillers du pouvoir organisateur André Oleffe, August De Schryver et Willy D'Havé, ainsi que des conseillers financiers Ferdinand Collin et Jean Godeaux. Leemans fait rapport des travaux de la commission de conciliation. Il évoque l'accord complet – finalisé par Oleffe – sur une série de questions techniques et financières. Il fait surtout état d'un désaccord persistant « sur le point de savoir si (NDLR : parmi les scénarios envisagés) toute implantation future de la section française hors de Louvain doit avoir ou non le caractère d'un dédoublement ». C'est l'impasse, suivie quatre jours plus tard, de la chute du gouvernement Vanden Boeynants.

Le 24 juin 1968, la déclaration gouvernementale du cabinet Eyskens prévoit explicitement le « déménagement » de la section française en Wallonie. Le 6 juillet, au numéro 22 de la rue de Livourne, siège du Comité de concertation de la politique sidérurgique, Oleffe reçoit les membres du pouvoir organisateur et les représentants des deux sections de l'Université. Avec ses interlocuteurs, il conclut un accord de principe sur le divorce UCL-KUL¹⁶⁰, entériné officiellement par la suite.

Jusqu'à ce que l'UCL et la KUL reçoivent des personnalités juridiques distinctes (1^{er} juillet 1970), les deux institutions sont coiffées d'un unique conseil d'administration, chargé d'assurer l'équilibre budgétaire et la gestion du patrimoine commun. Outre les deux recteurs et les deux administrateurs généraux, on y retrouve A. Cool et A. Dequae, ainsi que, du côté francophone, A. Oleffe et J. Godeaux, « les deux hommes forts de janvier 1968¹⁶¹ ».

Acteur de premier plan dans l'ultime tentative de résolution du conflit louvaniste, Oleffe peut difficilement prendre position en public sur les questions

¹⁵⁷ Jean Hallet se souvient : « Je suis alors très opposé au déménagement. Quand Oleffe m'annonce que l'opération va avoir lieu, le ciel me tombe sur la tête. Je comprends que mon interlocuteur a vu le coup venir et a probablement concocté un plan de transfert depuis des mois. » Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

¹⁵⁸ J.-M. LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve 1962-1971. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, op. cit., p. 106.

¹⁵⁹ Soit au lendemain de la déclaration de Mgr De Smedt, évêque de Bruges, qui reconnaît avoir commis « une énorme erreur » en marquant son adhésion au mandement du 13 mai 1966, par lequel l'épiscopat s'est prononcé en faveur du maintien de l'unité de l'*Alma Mater* (cf. section 2.5.).

¹⁶⁰ Le protocole est signé avec une solennité voulue par Oleffe, qui entend obtenir de la part des Flamands un engagement formel à tenir parole, notamment sur les questions financières. Alors que tous les autres participants marquent leur accord par la formule latine *placet*, Jean Hallet est le seul à répondre *non placet*. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

¹⁶¹ J.-M. LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve 1962-1971. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, op. cit., p. 157.

communautaires, au début de 1968. Il utilise, cependant, les instances du MOC-ACW pour avancer ses pions¹⁶². Il revient à d'autres, surtout à Max Bastin, d'exposer le point de vue officiel du MOC francophone, et ce au moment où quatre secrétaires régionaux, dont trois ne partagent pas les vues institutionnelles de leur président, publient une lettre ouverte retentissante.

Dans un article¹⁶³ bouclé le 4 février, soit peu avant la chute du gouvernement Vanden Boeynants, Bastin tire les conclusions des événements des derniers mois. Plus ferme qu'Oleffe dans ses convictions wallonnes, il ne mâche pas ses mots, comme s'il voulait dissiper à tout jamais les illusions de la tendance unitariste, encore bien présente au sein du MOC :

« Nous avons exprimé, plusieurs fois ici, notre conviction que la naissance et le développement d'une nation flamande au sein de l'État belge mettait automatiquement en question la Belgique telle qu'en fait, les francophones du Nord comme du Sud l'avaient construite et gouvernée. On ne peut s'étonner qu'il ait été malaisé, pour beaucoup de Belges francophones, de prendre conscience et encore plus d'accepter le fait du nationalisme flamand, qui leur apparaissait comme un attentat contre la patrie belge telle qu'ils la concevaient (...). L'affaire de Louvain aura eu au moins cet effet positif que, sauf pour un esprit totalement borné, le doute n'est plus possible (...).

La logique du Mouvement flamand a conduit beaucoup de Flamands à une position nationaliste extrémiste, qui explique le mépris total affiché par eux du droit des francophones sur le patrimoine de l'Université de Louvain et des incidences financières d'un transfert éventuel de la section francophone (...). La grande majorité des dirigeants flamands a manifesté clairement sa position, jusqu'à un point de passion tout de même assez extraordinaire. Il faut en conclure que pareille passion peut s'appliquer à tout problème relatif aux relations communautaires et à l'égard de l'autre communauté (...).

Le fait de l'existence de la nation flamande, au sein de l'État belge, ne peut évidemment pas être éludé. Aussi, quoi que la question de Louvain ait de contraignant dans le débat actuel, c'est sans conteste le problème global de l'avenir de l'État belge, de sa structure, des relations entre les communautés qui est posé (...). On ne peut esquiver la nécessité des réformes institutionnelles, qui offriront à l'indispensable solidarité wallonne et francophone un cadre nécessaire. »

Peu après, le même Bastin annonce¹⁶⁴ et publie¹⁶⁵ une ébauche de programme institutionnel du MOC qui – sauf sur les problèmes épineux de la frontière linguistique, de Bruxelles et de sa périphérie – ne diffère guère de la seconde version du plan Oleffe :

¹⁶² Soucieux d'obtenir un soutien flamand, en vue de financer le transfert complet de la section française en Wallonie, il évoque le risque d'une disparition complète de l'Université francophone de Louvain, lors de la réunion du bureau national du MOC-ACW du 8 février 1968 : « Pour les francophones, il demeure essentiel que l'on continue à avoir une université catholique. Une des réactions fondamentales, du côté francophone dans le mouvement, est inspirée précisément par la menace d'une ruine de l'Université catholique de langue française ». Cf. P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., p. 302.

¹⁶³ M. BASTIN, « Louvain et la Belgique », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 45, février 1968, pp. 97-101.

¹⁶⁴ M. BASTIN, « La Belgique en question », *Démocratie*, tome 2, février 1968, p. 1.

¹⁶⁵ « Éléments pour un programme politique démocrate chrétien wallon », *Démocratie*, tome 2, février 1968, p. 6.

- « – Interprovinciale wallonne animée par un conseil restreint, expression de la volonté wallonne, vigilant responsable de tous les intérêts wallons face aux instances politiques nationales.
- Décentralisation administrative au niveau des provinces.
- Sénat paritaire.
- Équilibre des influences respectives des communautés au sein du gouvernement et dans la répartition des budgets.
- Révision des limites de l'agglomération bruxelloise et de la frontière linguistique dans son ensemble, conformément au vœu des populations.
- Fixation de l'étendue de la région bruxelloise sur base de critères objectifs et scientifiques.
- Élaboration, par la population bruxelloise, d'un statut démocratique de l'agglomération, garantissant à chaque communauté la part d'influence à laquelle elle a droit.
- Liberté du père de famille en matière de choix des langues dans l'enseignement.
- Mise en place d'un statut des fédérations de communes, permettant à la démocratie de se vivre au niveau local. »

Au même moment, quatre secrétaires régionaux du MOC – Louis Boulvin (Mons), Germain Cappelleman (Charleroi), André Tilquin¹⁶⁶ (Namur) et Jean Verjans (Liège) – publient dans l'organe de Rénovation wallonne une lettre ouverte¹⁶⁷ très remarquée, qui manifeste une certaine impatience :

« Il serait vain, ridicule, superflu de reprendre un dialogue, dans le cadre unitaire de la Belgique, avec un peuple qui poursuit un monologue triomphaliste envahissant et, de surcroît, provoquant.

Dès maintenant, et le plus tôt sera le mieux, l'essentiel de toutes les négociations doit se braquer sur la reconnaissance officielle des réalités communautaires. Cette démarche peut s'appeler du « fédéralisme », de l'« interprovincialisme », du « supra-provincialisme », peu importe en tout état de cause. Il s'agit surtout de déterminer ce qui sera du ressort du pouvoir central et ce qui sera du ressort communautaire. Il n'y a de dialogue possible que dans cette perspective obligée (...).

En conclusion de notre propos, retenons la trilogie suivante : Communauté Wallonne, Parité dans l'État, Solidarité Francophone. »

Le président du MOC se garde d'intervenir dans le débat : selon toute vraisemblance, il ne veut pas jeter de l'huile sur le feu communautaire, ni détériorer les relations avec des interlocuteurs flamands qu'il retrouvera, tôt ou tard, autour de la table¹⁶⁸. Il est

¹⁶⁶ Futur parlementaire PSC (1974-1988) et futur président de la Démocratie chrétienne (1977), l'intéressé n'est pas membre des instances namuroises, ni des organes de direction de Rénovation wallonne, dont il est, semble-t-il, un simple sympathisant. Cf. R. DRESSE, *L'Ilon. Histoire du Mouvement ouvrier chrétien à Namur (1850-1980)*, Namur, 2004, p. 223.

¹⁶⁷ Reproduite *in extenso* dans R. ROYER, *Histoire de Rénovation wallonne, op. cit.*, p. 164, elle est intitulée « Une lettre de quatre secrétaires régionaux du MOC. Les supports de la solidarité wallonne ».

¹⁶⁸ Lorsque la scission de l'université devient inéluctable, Oleffe s'emploie, en effet, à « demander des garanties financières aux Flamands » en faveur de la future UCL. Afin d'obtenir ce résultat, il souligne la nécessité de maintenir, avec ses interlocuteurs, « un climat de compréhension mutuelle et de confiance ». Cf. W. JONCKHEERE et H. TODTS, *Leuven Vlaams. Splittingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven, op. cit.*, pp. 327 et 337. Selon Jean Hallet, Oleffe jouit d'un grand crédit auprès de Mgr De Smedt, évêque de Bruges, de Jos De Saeger, ministre des Travaux publics, dont le concours sera précieux pour le développement des infrastructures autour de Louvain-la-Neuve, et de Robert Houben, dernier président du PSC-CVP unitaire. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

d'autant plus prudent que la crise de Louvain a des répercussions sur les relations entre francophones et néerlandophones, tant au PSC-CVP qu'au MOC-ACW.

2.7. 1968-1969 : DISTANCIATIONS AU PSC-CVP ET AU MOC-ACW

« L'affaire de Louvain » provoque un réel traumatisme dans le monde catholique du Sud du pays¹⁶⁹. Elle dresse l'une contre l'autre les deux ailes du parti social chrétien, que l'on désigne de plus en plus par des sigles distincts : PSC et CVP¹⁷⁰. Dans un article rédigé deux jours avant la chute du gouvernement Vanden Boeynants¹⁷¹, Jean-François Dechamps, conseiller d'Oleffe en matière institutionnelle, se montre sévère envers « l'équivoque fondamentale » que le CVP aurait cultivée et même érigée en « manière d'être permanente » :

« Cette manière d'être, c'est de se considérer comme l'expression majoritaire d'une communauté majoritaire dans un État restant unitaire (...). C'est la tentation de jouer le rôle de leader de la "Prusse-Flandre" dans la "Belgique-Allemagne" (...). C'est de cultiver l'équivoque unitaire-fédéraliste au gré de ses intérêts. »

Le 21 février 1968, ne pouvant cautionner le *Walen buiten*, Albert Parisis, président de l'aile francophone du parti, annonce : « Nous allons aux élections en prenant nos distances à l'égard du PSC flamand. » Effectivement, le 31 mars, sa formation se présente devant le corps électoral avec un programme propre et un numéro national spécifique. À Bruxelles, toutefois, pour la Chambre, le Premier ministre sortant, Paul Vanden Boeynants, constitue une liste de cartel, qui regroupe le CVP de l'arrondissement et un certain nombre de francophones. Il décroche neuf sièges, contre un seul pour le PSC « orthodoxe », au grand dam du MOC¹⁷².

À la veille du scrutin, ce dernier fait distribuer toutes boîtes un numéro spécial de son mensuel *Démocratie*, dans lequel il donne son « feu vert au PSC francophone¹⁷³ ». Il met l'accent sur l'enjeu communautaire de la joute électorale :

« La poussée de cette nation flamande supérieure en nombre, en cohésion, oblige tous les Wallons, tous les francophones de ce pays à se serrer les coudes, à faire front, à tenir

¹⁶⁹ « La trahison du "grand frère" flamand, qui préfère son allégeance nationale à son catholicisme, provoque, plus que la crise de 1961, la prise de conscience wallonne et fédéraliste de nombreux catholiques », note D.-L. SEILER, *Le déclin du cléralisme. Structure du comportement politique du monde catholique wallon*, Bruxelles, 1974, p. 245.

¹⁷⁰ Sur le « distanclement », comme on disait alors, du PSC et du CVP, cf. « L'évolution récente des structures du CVP-PSC », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 484, 1970, pp. 8-20 ; D. DUSTIN, « Les structures du Parti social chrétien de 1968 à nos jours », in W. DEWACHTER et al. (s. dir.), *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social chrétien*, op. cit., pp. 467-479.

¹⁷¹ J.-F. DECHAMPS, « Louvain... ou l'heure du choix pour le CVP », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 45, février 1968, pp. 142-143.

¹⁷² Le secrétaire général Victor Michel ressent la défaite de la liste du PSC, emmenée par F. Persoons, comme un échec personnel. Cf. R. STÉLANDRE, « Corps à corps avec le MOC pendant plus de trente ans », in Victor Michel, *Fidélité et courage*, Bruxelles, 1985, p. 52.

¹⁷³ V. MICHEL, « Feu vert au PSC francophone pour tenir tête ! », *Démocratie*, tome 2, mars 1968, p. 1.

tête (...). Nous devons constituer une communauté francophone dans ce pays. Elle seule peut devenir l'interlocuteur valable de la communauté flamande. La Belgique unitaire a vécu. »

En soutenant le PSC à un moment critique, la direction du MOC nourrit manifestement l'espoir de renforcer son influence à l'intérieur du parti¹⁷⁴. Le verdict des urnes¹⁷⁵ – la perte de quatre sièges sur dix-huit en Wallonie et le mauvais score à Bruxelles – ne l'amène pas à changer de cap¹⁷⁶.

Au cours des mois suivants, le Mouvement demeure impliqué dans la gestation d'un PSC francophone autonome¹⁷⁷. Le 18 juillet 1968, c'est le prédécesseur d'Oleffe, l'ancien ministre Léon Servais, qui succède à Albert Parisis à la présidence du parti. Il y sera réélu les 31 mai 1969 et 22 juin 1970. Le 19 mars 1969, un « groupe des XXV », animé par le député Léon Remacle, est constitué afin de repenser les objectifs de la nouvelle formation politique, son programme, son fonctionnement et ses structures. La représentation du MOC¹⁷⁸ et de la démocratie chrétienne¹⁷⁹ y est substantielle.

Le CVP et le PSC se constituent en partis autonomes lors des congrès extraordinaires des 26-27 avril et 31 mai 1969, même si le second nommé manifeste encore son désir de « mener, en toute indépendance de part et d'autre, des négociations avec le CVP en vue de la constitution d'une force politique nationale ». Une structure de coordination unitaire subsiste sur le papier, tout en s'évaporant dans les faits, de 1968 à 1972. C'est alors qu'elle disparaît avec la démission de Robert Houben, dernier président national.

Dans le même temps, une distanciation s'opère également entre MOC et ACW, pas à pas et sans rupture brutale¹⁸⁰. Les séances communes du bureau national, où la tension est palpable, notamment sur les questions financières¹⁸¹, se raréfient dès 1969. À partir de la fin de l'année 1970, de manière régulière, francophones et néerlandophones se réunissent séparément. Peu après, les services demeurés unitaires sont scindés à leur tour¹⁸². Le « monde catholique », jadis un et indivisible, est désormais coupé en deux.

¹⁷⁴ J.-F. DECHAMPS, « Crise des relations communautaires et autres “ niveaux de conflit ” traditionnels », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 45, mars-avril 1968, p. 224.

¹⁷⁵ P. DELWIT, « Les mutations électorales du parti social chrétien », in P. DELWIT (s. dir.), *Le parti social chrétien. Mutations et perspectives*, op. cit., pp. 73-77 ; « Les élections législatives du 31 mars 1968 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 402, 1968.

¹⁷⁶ M. BASTIN, « Des élections pour rien ? », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 45, mars-avril 1968, p. 195.

¹⁷⁷ D. DUSTIN, « Les structures du Parti social chrétien de 1968 à nos jours », op. cit., pp. 224-231 et 243.

¹⁷⁸ Max Bastin, Jean-François Dechamps, Jean Hallet, Jeanne Laurent, Victor Michel, Urbain Vanderschraeghe.

¹⁷⁹ Alfred Califice, André Louis, André Magnée, François Persoons, René Pêtre, Léon Servais, Jean-Louis Thys.

¹⁸⁰ Selon J. Hallet, le sénateur gantois et ancien ministre Gerard van den Daele (à son propos, cf. *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, tome 1, op. cit., pp. 835-836) serait la personnalité flamande qui pousserait le plus à la scission. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

¹⁸¹ Les néerlandophones estiment que les francophones, jusqu'alors bénéficiaires du soutien d'organisations nationales à nette prépondérance flamande, comme Le Bien-Être-Welvaart et la banque COB-BAC, « devraient se tirer d'affaire seuls ». Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

¹⁸² E. GERARD, « Le MOC-ACW », op. cit., p. 623.

2.8. 12 AVRIL 1969 : L'ACCEPTATION DU FÉDÉRALISME ?

Jusqu'alors, Oleffe est demeuré un « unitariste inébranlable », selon la formule de Raymond Stélandre¹⁸³. Les négociations très dures qu'il mène avec les Flamands¹⁸⁴, en vue du partage du patrimoine de l'ancienne université entre l'UCL et la KUL, font-elles évoluer ses conceptions en matière de fédéralisme ? Une telle hypothèse n'est pas à exclure, mais elle n'est nullement prouvée. Toujours est-il que les préventions à l'égard du modèle fédéral tombent progressivement au sein de la direction du MOC, sous l'impulsion de Victor Michel, sans que le président n'y mette le holà. Suivons le cours des événements de plus près.

Dès juin 1968, à la lecture de l'accord gouvernemental conclu sous l'égide de Gaston Eyskens, Jean-François Dechamps ne peut cacher son insatisfaction. Selon ce proche d'Oleffe, les Wallons et les Bruxellois francophones ont beaucoup concédé à l'interlocuteur flamand, sans obtenir de contreparties dignes de ce nom. C'est pourquoi le Nord du pays voit se concrétiser, grâce à l'autonomie culturelle, son « option pour un fédéralisme au sommet ». À l'inverse, « la Wallonie n'obtient pas la liberté d'action suffisante pour mener la politique qui correspond à ses besoins humains, économiques et sociaux¹⁸⁵ ».

Cinq mois plus tard, Victor Michel¹⁸⁶ dénonce à son tour le déséquilibre qui existerait entre l'autonomie culturelle et « l'inconsistante décentralisation économique (...), édifice incohérent juridiquement, à mi-chemin dans la voie du fédéralisme ». Invitant ses lecteurs à ne plus s'accrocher « aux basques usées de l'unitarisme belge et du parapluie flamand », il conclut :

« Le "fait flamand" est là, existentiel, qui, par son existence seule, réfute les objections les plus valables à certaines formes de fédéralisme à deux ou à trois (...). Que la reconnaissance des deux communautés et de la réalité bruxelloise ne soit pas la solution idéale (...), c'est sans doute vrai, mais c'est la seule possible, la seule digne aussi. »

Au même moment, dans un article publié sous pseudonyme¹⁸⁷, un autre dirigeant du MOC francophone (Max Bastin ?) s'emploie à « guérir pas mal de gens des illusions qu'ils caressent encore », en plaidant la cause d'un passage inéluctable au fédéralisme :

« 1. Il ne sert à rien de répéter que le fédéralisme à deux est impraticable : la naissance de la nation flamande a tué la nation belge traditionnelle, que cela plaise ou que cela ne

¹⁸³ R. STÉLANDRE, « Corps à corps avec le MOC pendant plus de trente ans », *op. cit.*, p. 51.

¹⁸⁴ Le 6 juillet 1970, Willy Bal, vice-président du conseil académique de l'UCL, félicitera André Oleffe « pour la fermeté, sinon la violence avec laquelle il a défendu les intérêts de la section française », face à des néerlandophones extrêmement pugnaces. Cf. J.-M. LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve 1962-1971. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, *op. cit.*, pp. 157-158, qui qualifie Oleffe de « chef de meute » (*sic*).

¹⁸⁵ J.-F. DECHAMPS, « 150 points d'accord pour une certaine re-Belgique », *Démocratie*, tome 2, juin 1968, p. 4.

¹⁸⁶ V. MICHEL, « Où nous conduisent les projets communautaires ? », *Démocratie*, tome 2, novembre 1968, p. 1.

¹⁸⁷ M. CHALIN, « Relations communautaires devant des options fondamentales », *Dossiers de l'action sociale catholique*, tome 45, novembre 1968, pp. 536-538.

- plaise pas. La Belgique sera fédérale à deux, à deux et demi ou à trois ou elle ne sera plus. Il n'y a pas d'autres choix.
2. Ceux qui (...) plaident pour un État unitaire-paritaire doivent en faire leur deuil. Les Flamands préfèrent la disparition de la Belgique à une quelconque parité dans un cadre non fédéral (...).
 3. Les francophones bruxellois (...) doivent réaliser que la Belgique unitaire est morte et que Bruxelles a le choix entre une situation de ville frontière et le destin nouveau de capitale et – souhaitons-le – d'État membre à part entière d'une Belgique fédérale.
 4. (...) Au moment où l'heure de vérité approche, les airs de vierge effarouchée lorsqu'on prononce le mot fédéralisme ou institution wallonne n'ouvrent plus la porte qu'à un seul destin : la poubelle de l'histoire ! »

Patrick Pasture et Pierre Verjans l'ont bien montré¹⁸⁸ : au sein des instances dirigeantes du MOC, la prise de conscience wallonne s'accompagne d'une radicalisation des positions socio-économiques, plus marquées à gauche, et de velléités de rupture à l'égard de cloisonnements idéologiques traditionnels, hérités de la ligne de fracture Église-État. En d'autres termes, c'est le positionnement du MOC vis-à-vis des trois clivages structurants de la vie politique belge qui est remis en question, en l'espace de quelques mois¹⁸⁹.

Le choc est d'autant plus rude qu'il est le produit de pressions extérieures. Il résulte non seulement de la crise de Louvain, mais également d'une initiative lancée, en mars 1969, par Paul Vanden Boeynants. Ce dernier préconise une recomposition du paysage politique belge par le regroupement des « forces nationales saines » – conservatrices et unitaristes, des obédiences catholique et libérale – en une seule formation¹⁹⁰. Devant pareille offensive, qui sera finalement vouée à l'échec, la direction du MOC est obligée d'allumer des contre-feux, et même de donner de la voix dans une certaine précipitation, sans apparemment avoir pu dégager en son sein une ligne de conduite concertée¹⁹¹. Elle s'exprime lors de la 51^e Semaine sociale wallonne, tenue à Cointe du 10 au 12 avril 1969, sur le thème « Une Wallonie pour les travailleurs ». Les observateurs notent que les leçons proposées aux participants et la déclaration finale « revêtent une portée proprement politique¹⁹² ».

¹⁸⁸ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, pp. 376-378 ; P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », in W. BEERTEN *et al.*, *Le rassemblement des progressistes 1944-1976*, *op. cit.*, pp. 131-132.

¹⁸⁹ Les observateurs de l'époque ont perçu cette remise en cause. Cf. TRENCANEL, « Un printemps politique ? », *La Revue nouvelle*, tome 40, 1969, p. 551.

¹⁹⁰ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, *op. cit.*, p. 378.

¹⁹¹ Ainsi, l'exposé dont il va être question ci-dessous sur les « structures politiques d'avenir », demandé à Max Bastin, malade, est repris par Jean Hallet, vice-président du MOC et secrétaire général de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes. Ce dernier précise d'emblée : « Bien que je sois ce que l'on appelle un homme de l'appareil (...), je parle en mon nom personnel et n'engage donc que moi-même. » Cf. le témoignage de J. Hallet publié in *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de lutttes*, *op. cit.*, p. 210, et J. HALLET, « Faire de la Wallonie une société de participation », in M. DELBOVIER *et al.*, *Une Wallonie pour les travailleurs*, Bruxelles, 1969, p. 193.

¹⁹² Le fait est relevé par M. MOLITOR, « 10, 11 et 12 avril 1969 : le décollage », *La Revue nouvelle*, tome 25, 1969, p. 527, et par R. SCHOONBROODT, « Une Wallonie pour les travailleurs », *Démocratie*, tome 3, avril 1969, p. 1.

L'exposé qui connaît le plus grand retentissement¹⁹³ est présenté par Jean Hallet, lequel passe pour un modéré¹⁹⁴. On y épingle ces passages¹⁹⁵ :

« J'essayerai de résumer la portée du fédéralisme en disant que c'est le système qui concilie les autonomies nécessaires au développement démocratique des communautés et qui reconnaît les complémentarités utiles (...).

Il faut permettre aux Wallons de prendre leur sort en main (...). La Wallonie a besoin d'une assemblée élue et d'un exécutif responsable devant elle. Parmi les compétences qui relèvent de cet échelon, il y a sûrement le plan économique, la promotion et le financement du développement industriel, l'aménagement du territoire et les matières culturelles. Il y a aussi, en politique sociale, les mesures de type démographique et l'infrastructure en matière de sport et santé (...).

Le salut des Wallons et la promotion populaire passent par une réconciliation des forces progressistes (...). Pour la politique que nous voulons mener, il faut un rassemblement des forces de progrès. »

Assis au premier rang, Oleffe entend un discours qui, sur deux plans, se démarque de ses vues personnelles. À l'époque, rapporte Jean Hallet, le président du MOC demeure plutôt « de tendance unitaire et provincialiste », même s'il « évolue lentement » en matière institutionnelle¹⁹⁶. Par ailleurs, il ne croit pas que l'entente structurée « entre organisations ouvrières wallonnes, chrétiennes et socialistes, soit une hypothèse de travail raisonnable à court terme¹⁹⁷ ». Comment réagit-il, le 12 avril 1969 ? Jean Hallet se souvient¹⁹⁸ :

« J'ai plaidé pour le fédéralisme et pour le pluralisme devant André Oleffe (...). Quand j'ai eu terminé, pendant trente secondes, un silence pesant dans la salle... André Oleffe se lève et applaudit. Toute la salle a suivi. »

Est-ce la fidélité au Mouvement qui prévaut en cet instant chez son président ? C'est probable. Le réalisme entre sans doute aussi en ligne de compte : après tout, le discours de Hallet n'officialise-t-il pas l'évolution en cours, depuis plusieurs mois, au sein du MOC ? Quoi qu'il en soit, si acceptation du cap fédéraliste¹⁹⁹ il y a dans le chef

¹⁹³ Les commentateurs ne s'attachent guère à l'exposé, plus prudent, de J.-F. DECHAMPS, « Le problème institutionnel wallon », in M. DELBOVIER *et al.*, *Une Wallonie pour les travailleurs*, *op. cit.*, pp. 141-151. Ils relèvent, à juste titre, que des passages de la leçon de J. Hallet sont repris littéralement dans les conclusions de la Semaine sociale, présentées par V. MICHEL, « Leçon-manifeste », *ibidem*, p. 263. Ils font aussi état du choc causé par cette longue intervention, dans laquelle l'auteur soutient « ouvertement des positions de gauche et wallongantes », selon les qualifications données par l'historien flamand. P. PASTURE, « L'État-providence 1960-1973 », *op. cit.*, p. 316.

¹⁹⁴ En qualité de secrétaire général de l'ANMC, l'intéressé est réputé « partisan d'une solidarité totale entre la Flandre et la Wallonie », indique P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », *op. cit.*, p. 131. En 1969, cependant, Hallet est gagné à la cause du fédéralisme, dans lequel il voit un vecteur de redressement pour la Wallonie : « Wallons, vous pouvez vous sauver en prenant votre destin en main ! », Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

¹⁹⁵ J. HALLET, « Faire de la Wallonie une société de participation », *op. cit.*, pp. 204-205, 212-213.

¹⁹⁶ Témoignage de J. HALLET in *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de luttes*, *op. cit.*, p. 210.

¹⁹⁷ Il aurait dit à ce propos : « Moi, je ne rêve pas. » Cf. *La Cité*, 19 août 1975, p. 4.

¹⁹⁸ Témoignage de J. Hallet, in J. HALLET in *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de luttes*, *op. cit.*, pp. 210-211.

¹⁹⁹ Jamais Oleffe ne désavouera la prise de position de Hallet, ni n'adressera à ce dernier le moindre reproche pour son discours. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

d'Oleffe, elle est, à tout le moins, tacite et résignée. La suite des événements le confirmera.

2.9. 13 AVRIL 1969 : OBJECTIF '72 SANS OLEFFE

Au lendemain de la 51^e Semaine sociale wallonne, le 13 avril 1969, un nouveau mouvement progressiste est lancé à Charleroi, en présence de 200 personnes : Objectif '72 Wallonie-Bruxelles²⁰⁰. Ce dernier est conçu sur le modèle promu en France par l'ancien ministre MRP Robert Buron²⁰¹. L'assemblée est convoquée par un certain nombre de cadres du MOC²⁰², d'intellectuels²⁰³ et de responsables démocrates chrétiens²⁰⁴. Le mouvement se donne deux priorités : « La démocratisation des structures économiques, sociales, politiques et culturelles, mais aussi l'autonomie de la Communauté wallonne et francophone dans le cadre d'une Europe des régions²⁰⁵. » Il peut compter sur la sympathie d'une partie du Mouvement ouvrier chrétien, mais non sur l'appui d'André Oleffe, ni sur le soutien de la direction unitariste de la CSC. Hormis le cas particulier de Jacques Yerna, figure emblématique de la FGTB liégeoise et président du MPW, il ne parvient guère à rallier des personnalités socialistes.

C'est pourtant en réaction à la création d'Objectif '72 que, le 1^{er} mai 1969, Léo Collard, président du PSB, lance son appel au rassemblement des progressistes en direction de la gauche chrétienne. Cet appel sera suivi de contacts ultérieurs avec la direction du MOC. En fin de compte, il ne connaîtra pas d'aboutissement²⁰⁶, en raison d'une « méfiance réciproque basée sur une longue pratique d'appareils idéologiquement

²⁰⁰ Sur ce mouvement, cf. P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, op. cit., pp. 378-380 ; *idem*, P. PASTURE, « L'État-providence 1960-1973 », op. cit., pp. 316-317 ; F. LORIAUX, « Chronique d'un mouvement social de 1945 à nos jours », op. cit., pp. 182-183 ; P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », op. cit., pp. 133-134 ; L. PRENEEL, « Het ACW en het MOC op gescheiden wegen », op. cit., pp. 286-287 ; V. GOFFART, « De la démocratie chrétienne... à Objectif '72 », *La Revue nouvelle*, tome 40, 1969, pp. 527-529 ; « Objectif '72 Wallonie-Bruxelles », in *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 3, op. cit., pp. 1199-1200.

²⁰¹ En 1971, il sera un des fondateurs du nouveau Parti socialiste français au Congrès d'Épinay.

²⁰² Notamment Victor Michel, secrétaire général, Max Bastin, directeur du CIEP, Jean Hallet, vice-président du MOC et secrétaire général de l'ANMC, Raymond Stélandre, propagandiste national du MOC, des secrétaires régionaux du MOC, dont Louis Boulvin (Mons), Jean Verjans (Liège) et Germain Cappellemann (Charleroi), lequel assure la présidence. On notera aussi la présence de dirigeants d'organisations traditionnellement moins impliquées dans l'action politique, comme le président des Équipes populaires Arnold Wynants et la présidente de Vie féminine Jeanine Wynants-Kemps.

²⁰³ Dont François Martou, chercheur à l'Université catholique de Louvain, chargé d'enseignement à l'ISCO, qui assure le secrétariat. L'arrivée de cet intellectuel, fédéraliste et très marqué à gauche, dans la sphère du MOC suscite la méfiance d'André Oleffe. L'intéressé témoigne : « Oleffe râlera : "Martou, finalement, qu'est-ce que tu viens faire dans le MOC ?". J'apparais alors comme un mauvais diable qui manipule Cappellemann, comme s'il pouvait être manipulé ! » Cf. P. PIRET, *François Martou. Demain il fera jour...*, Charleroi, 2006, p. 29.

²⁰⁴ André Magnée et François Persoons. Alfred Califice adhèrera, lui aussi, à Objectif '72.

²⁰⁵ TRENCANEL, « Un printemps politique ? », op. cit., p. 552.

²⁰⁶ Et ce malgré une réponse, plutôt positive, mais conditionnelle, donnée initialement au nom du MOC par V. MICHEL, « Après l'appel de Léo Collard. Oui, MAIS dans la clarté, la franchise et le respect mutuel », *Démocratie*, tome 3, mai 1969, pp. 1 et 3.

adversaires jusqu'aux années précédentes et, ensuite, progressivement concurrents en termes d'efficacité de service²⁰⁷ ». De son côté, Objectif '72 passera sous le contrôle d'une tendance favorable au FDF-Rassemblement wallon²⁰⁸, avant de tomber en léthargie²⁰⁹.

Les mois suivants se caractérisent par un certain éparpillement²¹⁰ des forces politiques démocrates chrétiennes, en vue des élections communales du 11 octobre 1970²¹¹. Si la majorité des cadres du MOC, dont André Oleffe, demeure fidèle au PSC, d'autres courants optent pour la constitution d'alliances ou de cartels, tantôt avec le FDF²¹², tantôt avec le Rassemblement wallon²¹³, tantôt avec le Parti communiste et d'autres militants de gauche, au sein de l'Union démocratique et progressiste²¹⁴. Oleffe s'inquiète de pareil émiettement, qui risque d'affaiblir le poids du MOC au sein du PSC, son relais politique habituel : « le pluralisme va nous coûter cher », déclare-t-il en substance²¹⁵. Aussi prend-il une initiative audacieuse, afin d'inverser le cours des événements.

2.10. 2 DÉCEMBRE 1970 - 26 FÉVRIER 1972 : LA FRONDE DES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES DU MOC

Les démêlés d'Oleffe avec l'aile radicale de son Mouvement – celle qui privilégie la mobilisation en faveur du fédéralisme et/ou du rassemblement des progressistes – ne

²⁰⁷ P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », *op. cit.*, p. 134.

²⁰⁸ D.-L. SEILER, *Le déclin du cléricanisme. Structure du comportement politique du monde catholique wallon*, *op. cit.*, p. 221.

²⁰⁹ Un groupe de réflexion, le Groupe B-Y (Bastin-Yerna), continuera à développer des thèses proches de celles d'Objectif '72 à travers diverses publications, dont *Quelle Wallonie ? Quel socialisme ? Les bases d'un rassemblement des progressistes*, Bruxelles-Liège, 1971.

²¹⁰ Cf. J.-L. JADOUILLE et P. WYNANTS, « Les engagements en dehors du Parti catholique et du Parti social chrétien », in J. PIROTTE et G. ZELIS (s. dir.), *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, 2003, pp. 229-265.

²¹¹ « Les principaux facteurs de changement politique à la veille des élections communales du 11 octobre 1970 (III) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 492-493, 1970.

²¹² C'est le cas de la Démocratie bruxelloise, animée par François Persoons. Cf. « Les principaux facteurs de changement politique à la veille des élections communales du 11 octobre 1970 (I) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 487-488, 1970, p. 20.

²¹³ C'est le cas notamment de la Démocratie chrétienne liégeoise, emmenée par Jean Verjans, et d'une partie du Mouvement des travailleurs chrétiens de Charleroi, conduite par Germain Cappelleman. Sur les origines de la DCL et du MTC, cf. notamment F. DEBUYST, *La fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*, Bruxelles, 1967, pp. 222-227 ; « Facteurs de changement dans le monde catholique, socialiste et libéral à la veille des élections communales d'octobre 1964 (II) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 254, 1964, pp. 3-18.

²¹⁴ Il en est ainsi en 1971 à Mons. Cf. R. LEWIN, « Vie et mort de l'UDP », in W. BEERTEN *et al.*, *Le rassemblement des progressistes 1944-1976*, *op. cit.*, pp. 165-186. Louis Boulvin, via le Groupe politique des travailleurs chrétiens (GPTC), est un des leaders de fait de l'UDP.

²¹⁵ P. PIRET, *François Martou. Demain il fera jour...*, *op. cit.*, p. 30. Jean Hallet confirme : « Oleffe pensait que nos organisations avaient grand besoin d'un relais politique, le PSC, et que la démocratie chrétienne ne pouvait peser qu'en formant un bloc soudé au sein de cette formation. » Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

sont pas terminés, loin s'en faut²¹⁶. Outre à de graves difficultés financières, le MOC francophone se trouve, en effet, confronté à deux problèmes épineux, liés entre eux : d'une part, la dégradation manifeste des relations du président avec un certain nombre de secrétaires régionaux influents ; d'autre part, un désaccord de plus en plus profond sur la stratégie politique à adopter par les organisations ouvrières chrétiennes, en Wallonie et à Bruxelles²¹⁷.

La mise en sommeil d'Objectif '72 et la dispersion des troupes, lors du scrutin communal d'octobre 1970, incite le bureau national (francophone) du MOC à préconiser une plus grande cohésion dans l'action politique. La majorité – et non la totalité – des membres de cette instance dirigeante, emmenée par Oleffe, envisage, en vue d'un Conseil général à tenir le 6 novembre 1971, de promouvoir un rassemblement, sous le nom de Démocratie chrétienne pour la Wallonie. Distinct du MOC et de ses organisations, ce mouvement politique « de pensée et d'action » bénéficierait de leur appui, mais il serait organisé sur la base d'affiliations individuelles. Il serait également ouvert à tous ceux qui partagent « les objectifs et le programme » du mouvement²¹⁸.

D'emblée, une telle initiative soulève deux problèmes. D'une part, il n'est pas précisé à quel(s) parti(s) – le singulier ou le pluriel ont ici leur importance – se rattacherait le mouvement politique projeté. D'autre part, les « principes fondamentaux » dont ce dernier se revendiquerait ne s'appuient guère sur une conception clairement fédéraliste de l'État. Que l'on en juge²¹⁹ :

« Défense et promotion des intérêts politiques, économiques et sociaux de la communauté wallonne, qui doit être un partenaire égal dans une nation unie et collaborer dans la concorde et la confiance avec les communautés flamande et bruxelloise.

Épanouissement de l'agglomération bruxelloise, répondant à ses devoirs de capitale du pays, de centre de compréhension et de collaboration des communautés nationales et de capitale européenne. »

Lors d'une réunion des membres wallons du bureau national, tenue le 2 décembre 1970²²⁰, Oleffe, qui s'en est ouvert préalablement au directoire du PSC²²¹ et à la CSC,

²¹⁶ P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », *op. cit.*, p. 135 : « Le tiraillement était trinitaire, les uns (tel le ministre Servais) privilégiant la sécurité, avec un attachement indéfectible au PSC, d'autres mettant tout en œuvre pour le rassemblement des progressistes et les derniers, enfin, jugeant que la vague régionaliste était une bonne occasion pour se défaire des conservateurs du PSC. »

²¹⁷ P. PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, *op. cit.*, p. 381. En 1969, précise cet auteur, le déficit total du MOC francophone se chiffre à 2 525 000 FB. Pour 1970, on s'attend à un déficit de près de 4 millions. Cette mauvaise posture s'explique surtout par la situation préoccupante de la coopérative Le Bien-Être, qui ne peut plus accorder des subsides au MOC.

²¹⁸ J. VERHOEVEN, *Démocratie chrétienne. Origines et perspectives*, *op. cit.*, pp. 103-104.

²¹⁹ *Ibidem*, p. 105.

²²⁰ P. PASTURE, « L'État-providence 1960-1973 », *op. cit.*, p. 347, n. 65.

²²¹ Rappelons que cinq mois après sa réélection à la présidence du PSC, Léon Servais, « s'éclipse » pour « raison de convenance personnelle ». Il est évincé de fait jusqu'au 18 janvier 1971. Le 5 novembre 1970, le comité directeur du parti décide la constitution d'un « directoire », présidé par Charles Hanin et doté des pleins pouvoirs, pour une durée de trois mois. Outre Charles Hanin, Léon Remacle et José Desmarests, deux démocrates chrétiens, André Magnée (Liège) et Robert Devos (Mouscron), siègent dans cette instance, qui doit piloter une formation en pleine crise interne. Cf. D. DUSTIN, « Les structures du Parti social chrétien de 1968 à nos jours », *op. cit.*, p. 233.

abat ses cartes : il s'agit de négocier une entrée en force au sein du PSC, avec parité entre la Démocratie chrétienne et le reste du parti, tant dans les instances dirigeantes que dans la représentation parlementaire²²². Aussitôt, ce projet se heurte à deux résistances : la première émane de l'aile conservatrice des sociaux chrétiens ; la seconde est incarnée par les « régionalistes » du MOC, très remuants à Charleroi et à Liège, mais présents aussi à Mons et à Bruxelles²²³.

Tenue à la veille d'élections législatives et provinciales anticipées, la réunion du Conseil général du MOC du 6 novembre 1971 se déroule dans un climat de tension extrême. Par ailleurs, des propos très vifs sont échangés lors d'une réunion des secrétaires wallons avec la direction du Mouvement, au point qu'Oleffe en est personnellement meurtri²²⁴. Les deux camps en présence ne peuvent parvenir à un accord. L'examen du problème est reporté au 26 février 1972.

Le scrutin du 7 novembre 1971²²⁵ se solde par une nette poussée des partis fédéralistes, avec un Rassemblement wallon qui double sa représentation à la Chambre et devient le deuxième parti au Sud du pays, devant le PSC. Dès ce moment, la stratégie d'Oleffe est compromise, quand bien même le président du MOC persiste à croire qu'il n'y a « évidemment intérêt à ne rien casser nulle part, ni entre démocrates chrétiens (quelle que soit leur option), ni entre catholiques (qu'ils soient francophones ou flamands)²²⁶ ».

Lors de la réunion du conseil général du 26 février 1972, les jeux sont faits. La majorité des fédérations régionales déclare ne pouvoir se rallier au projet présidentiel d'adhésion au PSC. Le Mouvement ouvrier chrétien de Wallonie et de Bruxelles entérine, dès lors, le pluralisme des options politiques en son sein : il laisse à chacun(e) – cadre, militant ou membre – le choix de la formation démocratique²²⁷ qui correspond à ses vues, tout en veillant à préserver une certaine coordination avec ses différentes représentations politiques²²⁸.

C'est, on l'a vu, au sein de la principale de celles-ci – la Démocratie chrétienne de Wallonie, de Bruxelles et des cantons de l'Est, composante du PSC structurée en 1973-1974²²⁹ – qu'André Oleffe entame, sur le tard, une carrière ministérielle. Longtemps opiniâtre, la résistance qu'il a opposée à la mise en œuvre d'un authentique fédéralisme explique la montée des oppositions à cette ligne, puis – en partie du moins – le revers qui marque la fin de sa présidence.

²²² P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », *op. cit.*, p. 136.

²²³ *Ibidem* et L. PRENEEL, « Het ACW en het MOC op gescheiden wegen », *op. cit.*, p. 289.

²²⁴ Entretien de J. Wynants-Kemps avec l'auteur, 1^{er} novembre 2006.

²²⁵ « Les élections législatives du 7 novembre 1971 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 544 et 545, 1971.

²²⁶ P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », *op. cit.*, p. 137.

²²⁷ À l'époque, il s'agit soit du PSC, soit du FDF-Rassemblement wallon, soit de l'UDP. Il faudra attendre le début du présent siècle pour que le Parti socialiste intègre vraiment la gamme des choix envisageables. Cf. X. MABILLE, « Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1867-1868, 2005, p. 61.

²²⁸ P. VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », *op. cit.*, p. 138 ; L. PRENEEL, « Het ACW en het MOC op gescheiden wegen », *op. cit.*, p. 290.

²²⁹ J. VERHOEVEN, *Démocratie chrétienne. Origines et perspectives*, *op. cit.*, pp. 121-128.

CONCLUSION

André Oleffe est un libre-exaministe passé au christianisme et un expert financier fortement engagé au sein du Mouvement ouvrier. Ces choix de vie constituent une double rupture par rapport à un destin qui pouvait sembler tracé d'avance. Ils témoignent d'une forte personnalité et d'une fidélité inébranlable à des convictions forgées au début de l'âge adulte. Ils sont à l'origine d'un profond attachement au MOC-ACW, perçu comme une famille et comme un levier indispensable à la promotion du monde du travail.

Oleffe déploie une bonne part de son activité comme grand commis de l'État, avec la Belgique pour horizon. Il joue un rôle éminent au sein de la Commission bancaire, du Comité de concertation de la politique sidérurgique, du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz. Sa carrière de technicien se ponctue par l'exercice de fonctions ministérielles aux Affaires économiques, dans des circonstances difficiles.

Président du Mouvement ouvrier chrétien francophone durant près d'un quart de siècle, Oleffe est une figure de proue du pilier catholique, où il se constitue carnet d'adresses et réseaux de relations. À l'intérieur du PSC-CVP, il est le principal porte-parole de la démocratie chrétienne du Sud du pays. Il apporte son concours à la section française de l'Université de Louvain à l'heure de la *splitsing*, puis à l'UCL durant son transfert à Ottignies. Il acquiert une réputation d'éminence grise : à tort ou à raison, on voit en lui un stratège redoutable, qui place ses pions en se tenant dans la coulisse.

Au plan politique, Oleffe se détermine en fonction d'une grille d'analyse fondée sur les « minorisations » subies par le MOC wallon et bruxellois. Dans les années 1960, ses choix pragmatiques d'économiste keynésien et son réformisme social le conduisent à privilégier des coalitions avec les socialistes, partenaires dont il dénonce, par ailleurs, l'anticléricalisme et les prétentions hégémoniques. En quête de contrepois, il recherche systématiquement l'appui des éléments « modernistes » du CVP et du Mouvement ouvrier chrétien flamand, qu'il considère comme ses alliés privilégiés. Telles sont les racines de son unitarisme, qu'il tempère par une attitude combative lorsqu'à son estime, les composantes du MOC francophone ne sont pas suffisamment respectées par leurs interlocuteurs néerlandophones.

Sous le coup de la grève de l'hiver 1960-1961 et de la naissance du MPW, le MOC tient son premier congrès wallon à Namur, le 16 septembre 1961. Dans un réquisitoire véhément, Oleffe y prend pour cibles les fédéralistes, assimilés à des séparatistes, le Mouvement populaire wallon, considéré comme sécessionniste, ainsi qu'André

Renard, accusé de préparer l'instauration d'un collectivisme autoritaire à la mode titiste. Ses propos laissent sans voix les éléments régionalistes présents dans l'assemblée. Par leur imprégnation unitariste, ils tranchent avec la ligne flamingante adoptée par l'ACW, deux semaines plus tard.

Oleffe revient à la charge en février 1963. Il dresse l'inventaire des dangers auxquels un fédéralisme socio-économique exposerait la Wallonie. Introduit pacifiquement et sans inspiration marxiste, pareil système poserait plus de problèmes qu'il ne contribuerait à en résoudre, en raison de la rupture de la solidarité avec la Flandre, de l'écroulement de la programmation économique et sociale mise en œuvre à l'échelle du pays, de l'isolement de la Wallonie et de Bruxelles. Instauré par des socialistes révolutionnaires, il ferait fuir investissements et capitaux, obligeant les autorités wallonnes à faire marche arrière, en payant un prix politique élevé aux Flamands, ou à imposer un collectivisme radical. Le président du MOC entend, dès lors, s'en tenir à « des solutions institutionnelles appropriées à la nature et à l'ampleur des problèmes » auxquels le pays est confronté.

Il a l'occasion de présenter ces solutions lors d'une journée d'études du Mouvement ouvrier chrétien wallon, organisée le 26 octobre 1963 à Namur. Récusant toute véritable autonomie régionale, le plan Oleffe vise une décentralisation et une déconcentration. Celles-ci s'appuieraient sur un renforcement de l'autonomie des provinces, dont les institutions seraient démocratisées. Elles passeraient aussi par la création éventuelle d'interprovinciales, gérant par délégation des matières d'intérêt commun, avec maintien d'une tutelle exercée par un État central renforcé. Au sein de celui-ci, quelques garanties seraient données à la minorité wallonne, sous la forme d'une répartition paritaire de ministères-clés et de l'introduction d'un vote à majorité spéciale pour des matières réservées. Le plan Oleffe est jugé sévèrement par la fraction fédéraliste du MOC, qui l'assimile à un « cachet d'aspirine ». Inversement, son volet axé sur l'essaimage universitaire scandalise les milieux catholiques unitaristes : il préconise l'installation d'un second campus de l'UCL en Brabant wallon, mais avec maintien d'une institution unitaire.

Rénovation wallonne est née dans la Résistance sous le nom de Mouvement wallon catholique, éditeur du clandestin *La Wallonie catholique*. À partir de 1962-1963, ce mouvement s'engage sur la voie du fédéralisme. Il capte la sympathie d'un nombre croissant de militants ouvriers chrétiens. Emmenés par Max Bastin et Hubert Dewez, une trentaine de cadres du MOC y exercent des responsabilités, au plan régional ou à l'échelon suprême. Parmi eux, on trouve une majorité de permanents syndicaux, actifs dans le sillon industriel, rejoints par trois secrétaires régionaux du MOC, influents dans leur fédération : Germain Cappellemann à Charleroi, Jean Verjans à Liège et Louis Boulvin à Mons. Des intellectuels, tels Yves de Wasseige, et François Martou, font partie de la même mouvance, qui se renforce peu à peu. C'est ce courant qui, de plus en plus ouvertement, critique « l'unitarisme provincialiste » d'Oleffe et l'appui que ce dernier donne au PSC-CVP.

Le plan Oleffe est remanié. Sa nouvelle mouture est présentée lors de la journée d'études du MOC wallon du 27 novembre 1966. La décentralisation en demeure l'axe majeur. Par rapport à la version antérieure, on y pointe cependant quelques inflexions significatives : parité étendue à tous les lieux de décision de l'État, création d'une seule interprovinciale wallonne et d'un comité de parlementaires (nationaux)

francophones, élaboration d'un statut démocratique pour Bruxelles, reconnaissance du Brabant wallon et du Brabant flamand comme entités économiques distinctes. La tendance fédéraliste du MOC n'en demeure pas moins insatisfaite. La presse du Mouvement ne peut cacher que celui-ci est profondément divisé.

Survient la crise de Louvain, durant laquelle Oleffe est associé à une ultime tentative de médiation, vouée à l'échec, puis à la gestion du processus de scission UCL-KUL. Avec vigueur, le président du MOC francophone s'emploie à obtenir les moyens financiers nécessaires au transfert de la section française en Wallonie et à Bruxelles : telle est désormais sa priorité. Dès ce moment, il renonce à toute parole publique sur le contentieux communautaire et les réformes institutionnelles. D'autres dirigeants du MOC – Max Bastin en tête – invoquent l'existence d'une nation flamande pour tenter de dissiper les dernières illusions de la tendance unitariste, toujours bien présente dans le Mouvement. Dans l'immédiat, ils s'en tiennent au schéma institutionnel du plan Oleffe, en le complétant par des dispositions additionnelles, relatives aux problèmes épineux de la frontière linguistique, de Bruxelles et de sa périphérie. Ils sont débordés par quatre secrétaires régionaux du MOC. Les intéressés plaident en faveur d'un État paritaire, d'une solidarité francophone et de la reconnaissance d'une « communauté wallonne ».

Oleffe assiste aux distanciations entre PSC et CVP, appelés à devenir deux partis distincts, puis entre MOC et ACW. Au nom du Mouvement ouvrier chrétien de Wallonie et de Bruxelles, Victor Michel « donne le feu vert » au PSC autonome, en mars 1968, mais ce dernier subit un revers électoral.

Au cours de l'année 1968 et au début de 1969, les positions du MOC francophone se radicalisent. Le déséquilibre entre une autonomie culturelle substantielle, obtenue par la Flandre, et une régionalisation socio-économique limitée, concédée à la Wallonie, agite les esprits. La revendication fédéraliste est désormais assumée par les instances du Mouvement. Elle est couplée à des positions socio-économiques plus marquées à gauche et à des velléités de décloisonnement idéologique sur le clivage Église-État. Oleffe désapprouve manifestement ce cap, mais il ne le dit pas publiquement.

La 51^e Semaine sociale wallonne (10-12 avril 1969) constitue un tournant à deux égards. D'une part, en réaction à une tentative de recomposition politique d'inspiration droitiste et unitariste lancée par Paul Vanden Boeynants, le MOC francophone doit sortir du bois. Jean Hallet se lance alors dans un plaidoyer en faveur du fédéralisme et du rassemblement des progressistes. D'autre part, Oleffe ne prend pas la parole en séance, mais il applaudit, debout, les propos tenus par son vice-président. Non seulement il ne s'oppose pas à leur teneur, mais il leur apporte ainsi une sorte de caution morale. Est-il pour autant convaincu en son for intérieur ? On peut en douter. Si acceptation du cap fédéraliste il y a dans son chef, elle est, à tout le moins, tacite, résignée, voire concédée par fidélité au Mouvement.

À la différence d'autres dirigeants du MOC, Oleffe ne participe d'ailleurs pas à la tentative de lancement d'un mouvement à la fois fédéraliste et progressiste : Objectif '72 Wallonie-Bruxelles. Il reste sceptique devant l'appel de Léo Collard au rassemblement des progressistes, qui répond à cette initiative. Surtout, il s'inquiète de l'éclatement de la représentation politique démocrate chrétienne, lors des élections communales du 11 octobre 1970 : les sirènes du FDF-Rassemblement wallon et de

l'Union démocratique et progressiste ne laissent pas nombre de militants indifférents. Oleffe voit dans cette fragmentation une menace pour l'influence politique du MOC, qui, à ses yeux, passe nécessairement par le canal du PSC.

Rivé à sa grille d'analyse du système belge, mais de plus en plus en porte-à-faux avec une part de la base militante du MOC, au sein de laquelle la mouvance fédéraliste a renforcé son emprise, Oleffe joue son va-tout entre décembre 1970 et novembre 1971. Il tente de promouvoir la création d'une Démocratie chrétienne pour la Wallonie, au programme institutionnel assez vague, qui s'intégrerait au PSC, avec parité de représentation dans les instances du parti et au Parlement. Outre l'opposition des catholiques conservateurs, ce projet cristallise les résistances des tenants du fédéralisme et du rassemblement des progressistes. Oleffe doit s'incliner : le MOC wallon et bruxellois se prononce en faveur du pluralisme politique, à l'issue de débats très vifs, le 26 février 1972.

L'itinéraire qui vient d'être retracé à grands traits appelle quelques commentaires. L'unitarisme d'Oleffe découle de choix qu'il a posés une fois pour toutes : l'appartenance au pilier catholique et l'engagement au sein du Mouvement ouvrier chrétien belge. L'intéressé est déstabilisé par l'affirmation du clivage communautaire, qu'il ressent comme une menace. Dans un premier temps, en 1961, il rejette avec force toute dynamique centrifuge. Dans un deuxième temps (1963-1968), il s'active à contenir le flux, qui monte à l'intérieur même des organisations ouvrières chrétiennes, en se faisant le promoteur d'une réforme institutionnelle assez minimaliste. Dans un troisième temps (1968-1970), il est plongé dans la crise de Louvain et ses contrecoups. L'obtention des moyens nécessaires au transfert de l'UCL en Wallonie devient, on l'a dit, sa priorité absolue. Dans un quatrième temps (1970-1971), il tente de reprendre l'initiative en vue de restaurer l'unité politique des démocrates chrétiens, mais la division de ce courant s'avère inéluctable.

Comme d'autres figures de proue de « l'establishment » catholique belge, Oleffe doit faire face aux effets en cascade de deux ruptures majeures : « la grève du siècle » et « l'affaire de Louvain ». Au départ, il croit pouvoir discréditer le fédéralisme en rappelant les excès commis en 1960-1961 et en agitant le spectre du collectivisme. Au sein du MOC, la dégradation de la situation économique wallonne nourrit, cependant, une aspiration, de plus en plus forte, à l'autonomie régionale. Du conflit louvaniste, Oleffe peut mesurer la portée et les conséquences dévastatrices. Après l'orage, il espère pouvoir renouer le dialogue avec le Nord, en battant préalablement le rappel de ses troupes. Il est cependant trop tard pour colmater les brèches que sa résistance opiniâtre au fédéralisme a amplifiées. En fin de compte, pendant les dernières années de sa présidence, Oleffe assiste à trois basculements qui conjuguent leurs effets : la fin de la Belgique unitaire, la division du pilier catholique selon une ligne de fracture communautaire et la rupture de l'unité politique de la démocratie chrétienne francophone. Ce sont là trois faits majeurs qui pèseront, ultérieurement, sur la vie politique du pays.